



Association canadienne
de l'industrie de la peinture
et du revêtement

Canadian Paint
and Coatings
Association

PERSPECTIVES

IN THE FUTURE

Industrie canadienne du revêtement **2023** Canadian Coatings Industry



Aide les fabricants et les propriétaires de marque à se conformer aux réglementations provinciales sur la peinture

Product Care assure une collecte avec **accès commode** et **efficace** des résidus de peinture dans 8 provinces. Les sites de collecte et de retour au point de vente réduisent les coûts pour tous les fabricants de peinture.

Pour en savoir plus, visitez le site **productcare.org**



Peinture
architecturale



Toutes les peintures
en aérosol



Contenants vides
de peinture

Colombie-Britannique
bcpaintrecycle@productcare.org
1.877.592.2972 ext. 364

Saskatchewan
skpaintrecycle@productcare.org
1.877.592.2972 ext. 226

Manitoba
manitoba@productcare.org
1.877.592.2972 ext. 366

Ontario
ontario@productcare.org
1.877.592.2972 ext. 239

Nouveau-Brunswick
nbpaintrecycle@productcare.org
1.877.592.2972 ext. 233

Île-du-Prince-Edouard
pei@productcare.org
1.877.592.2972 ext. 233

Nouvelle-Écosse
nspaintrecycling@productcare.org
1.877.592.2972 ext. 239

Terre-Neuve et Labrador
nlpaintrecycle@productcare.org
1.877.592.2972 ext. 233

PERSPECTIVES IN SIGHT

Créativité. Chimie. Conformité. Une formule réussie

L'industrie de la peinture et des revêtements fait partie des industries chimiques les plus réglementées au Canada. Étant l'une des plus anciennes associations de l'industrie au Canada, le mandat de l'ACIPR est de promouvoir une évolution réglementaire équitable fondée sur des données probantes et sur la science, en tenant compte des répercussions économiques sur l'industrie, l'environnement et l'économie.

Le guide et répertoire annuels de l'ACIPR — **PERSPECTIVES** — s'avère la source de confiance au Canada pour jeter un éclairage sur la conformité réglementaire et les modifications réglementaires concernant l'industrie des revêtements, des adhésifs, des obturants et des élastomères (CASE). Ce magazine aborde les modifications réglementaires de la dernière année en termes de mesures prises et de résultats de l'ACIPR, et donne également une perspective de ce qui est en cours de réalisation en ce qui a trait à la réglementation des produits chimiques d'ici les deux prochaines années. **PERSPECTIVES** comprend également des articles sur des thèmes clés qui intéressent l'industrie : défis d'ordre opérationnel et liés à la réglementation, percées technologiques et initiatives en matière de développement durable – tous des sujets qui façonnent l'avenir de l'industrie, d'une manière ou d'une autre.

Au Canada, l'industrie chimique est sur le point de faire face à des modifications en matière de législation et de réglementation qui seront parmi les plus rigoureuses au pays. L'examen ciblé de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) entrepris par le gouvernement fédéral vise à transformer la façon d'évaluer les agents de préservation de la peinture ou biocides. La réforme de la LCPE est l'engagement le plus important pris par le gouvernement fédéral pour renforcer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) depuis 1999. Les modifications proposées visent à changer la manière dont les substances chimiques sont évaluées au Canada en vertu du Plan de gestion des produits chimiques à long terme. Ces modifications pourraient mener à des interdictions totales, à davantage de restrictions et à des changements de réglementation pouvant toucher de nombreuses substances chimiques utilisées dans des milliers de formulations CASE.

PERSPECTIVES donne également un aperçu des règlements et des développements réglementaires dans quatre domaines essentiels pour le secteur CASE : la gestion des substances chimiques, la réglementation sur la qualité de l'air, la gérance des produits ainsi que la santé et la sécurité et l'environnement.

PERSPECTIVES DE L'ACIPR — Guide et répertoire annuels est distribué à tous les membres et est envoyé à plus de 3 500 abonnés du magazine CFCM de l'industrie de la peinture et des revêtements partout en Amérique du Nord. La publication est accessible pour tous sur le site www.canpaint.com.

“

Je suis entrée dans mon bureau aujourd'hui et j'ai trouvé le dernier magazine **PERSPECTIVES** sur mon bureau et il est EXCELLENT ! Vous et votre équipe êtes un atout considérable pour le secteur.



Joyce Borkhoff, vice-présidente,
produits chimiques
et alimentation/nutrition
Intertek Assuris

Des données sur la conformité des produits **chimiques CASE** au Canada

Dans un monde de réglementation croissante et dans lequel les fabricants subissent de plus en plus de pression, l'ACIPR comprend bien l'importance de défendre ardemment l'industrie. La plateforme **Canada CoatingsHUB^{MC}** de l'ACIPR est la seule plateforme de réglementation du genre au Canada, axée sur les substances chimiques utilisées dans les produits du secteur CASE. Les ressources conservées et consultables sur la plateforme **Canada CoatingsHUB^{MC}** renferment les informations essentielles concernant les affaires réglementaires et activités et les changements réglementaires à venir et étant susceptibles d'avoir une incidence sur l'industrie canadienne des revêtements.

Toute entreprise qui fabrique, approvisionne ou distribue des produits CASE au Canada jouit d'un **avantage concurrentiel** à titre de membre de l'ACIPR en bénéficiant d'un accès en temps réel à des données récentes et décisives par le biais de la plateforme **Canada CoatingsHUB^{MC}**.



Connaître la situation
des substances chimiques
CASE au Canada



Obtenir des mises à jour
sur toute la réglementation
des substances chimiques



Accéder à des données
par numéro de
substance chimique



Respecter pleinement toute
la réglementation sur
l'environnement, la santé
et la sécurité



Mettre en valeur
votre image de
marque

Pour en savoir davantage, communiquez
avec l'ACIPR ou visitez le site canpaint.com

Table des matières

Conseil d'administration	6
Message du président du conseil	8
Message du président	10
La peinture en chiffres au Canada	12
Votre base de données numériques pour le secteur CASE au Canada	16
Rapport sur la défense de vos intérêts	18
Gestion des produits chimiques	20
PERSPECTIVES PRIVILÉGIÉES :	
Réforme de la LCPE : Les bons et les mauvais côtés!	30
Gérance de produits étendue	32
PERSPECTIVES PRIVILÉGIÉES :	
Coûts du recyclage de la peinture très exagérés pour l'Ontario!	34
Qualité de l'air	36
PERSPECTIVES PRIVILÉGIÉES :	
L'industrie des revêtements mérite de se voir attribuer plus de crédit!	38
Environnement, santé et sécurité	40
PERSPECTIVES PRIVILÉGIÉES :	
Aucun consensus quant aux microplastiques dans la peinture	42
Collaboration avec le secteur industriel	48
Résumé de la conférence annuelle et l'AGA	52
Dîner annuel de remise des prix du président	57
Le cours d'études en ligne CoatingsTECH de l'ACIPR	60
Améliorations des propriétés autocicatrisantes pour les revêtements à l'eau	62
Les bourses de l'ACIPR	64
Répertoire membre	65

PERSPECTIVES



Personnel de l'ACIPR

Gary LeRoux, MPA
président et chef de la direction

Lysane Lavoie, M. Sc.
directrice, Affaires réglementaires

Peter Mirtchev, Ph.D.
directeur, Affaires publiques

Melanie Di Tullio, RGD, CDP™
directrice, Conception et communications

Fiona Fei, B.Com.
directrice de l'administration

Écrivains et éditeurs

Gary LeRoux
Lysane Lavoie
Peter Mirtchev

Collaborateurs

Marie Mottoul, étudiante au doctorat
Université Laval

Traduction

Dominique Baptiste
Lysane Lavoie

Conception graphique et publicité

Melanie Di Tullio
Don Burns

Photographe de la conférence annuelle

Samuel Tessier

Impression

Maracle Inc.
1156 rue King est
Oshawa (Ontario)
L1H 1H8 Canada

Diffusion

Mi5 Intelligent Service
1550 Caterpillar Road
Mississauga (Ontario)
L4X 1E7 Canada

PERSPECTIVES – Industrie Canadienne du revêtement est publié chaque année par l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) et est distribué en partenariat avec le Canadian Finishing and Coatings Magazine (CFCM). L'abonnement est gratuit pour les membres de l'ACIPR. Le contenu de cette publication ne peut être reproduit de façon partielle ou intégrale sans l'accord préalable et écrit de l'ACIPR. L'ACIPR offre des mises à jour réglementaires précises et pertinentes pour l'industrie. En raison de la nature et du rythme des modifications réglementaires au Canada, l'ACIPR n'est pas responsable des renseignements qui pourraient ne pas être à jour au moment de l'impression.

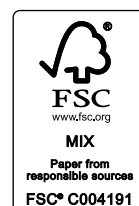
Canadian Finishing and Coatings Magazine

538, rue Elizabeth,
Midland (Ontario)
L4R 2A3 Canada

Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement

900-170, avenue Laurier Ouest,
Ottawa (Ontario)
K1P 5V5 Canada
613.231.3604
cpca@canpaint.com | canpaint.com

PERSPECTIVES est imprimé et produit conformément aux pratiques exemplaires du Forest Stewardship Council favorisant une gestion responsable des forêts et des produits en papier.





“

Le conseil d'administration de l'ACIPR s'est engagé à obtenir une réglementation équitable qui va soutenir le développement de produits durables tout en gardant l'industrie des revêtements florissante et concurrentielle au Canada.

Darrin Noble, président
du conseil d'administration de l'ACIPR

Le conseil d'administration de l'ACIPR se compose des principaux fabricants, fournisseurs, distributeurs de revêtements de l'industrie et des principaux groupes affiliés. Leur expertise et leur connaissance sont inestimables dans la gérance de l'ACIPR et pour façonner l'avenir de l'industrie canadienne des revêtements.

Conseil d'administration



Darrian Noble
Peintures Cloverdale

président du conseil
d'administration



Vince Rea
PPG Canada

président du Comité
des finances

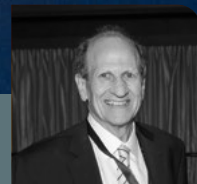


Steve Veroba
Benjamin Moore Paint

président du Comité de
gouvernance



André Buisson
Société Laurentide



Bruce Clatworthy
DCL Corporation



Doug Crabb
DUHA Group



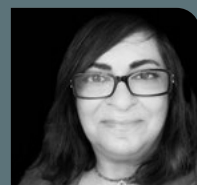
Andy Doyle
American Coatings
Association



Mark Huisman
BASF Canada



Brent Jamieson
Systèmes de revêtements
Axalta Canada



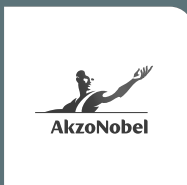
Katie Maljaei
Brenntag Canada



Trevor McDole
Home Hardware



Adil Meziati
Sherwin-Williams



Jeff Snyder
AkzoNobel Canada



“

La volonté gouvernementale d'en arriver à un résultat pour le projet net zéro et pour une durabilité améliorée continue à s'intensifier et fait désormais partie intégrante de la planification des affaires, de l'économie circulaire et d'une gérance de produits plus poussée.

Message du président du conseil

Alors que nous rentrons de l'été et commençons une période automnale mouvementée, je peux d'ores et déjà affirmer que notre industrie ne manque pas d'enjeux à gérer. Pendant plus de deux ans, de nombreux défis sont survenus suite à la pandémie, et l'industrie s'est relativement bien ajustée à la crise créée par la COVID. La situation n'a certes pas été facile, mais l'industrie a su s'y adapter et a bien affronté la tempête. Nul doute que certains segments de l'industrie continuent d'affronter des vents contraires en tout genre, auxquels l'on ne peut échapper dans un monde en constante évolution.

La volonté d'atteindre la carboneutralité et d'améliorer la durabilité des produits continue de s'intensifier et fait désormais partie intégrante de la planification des affaires. L'on y intègre notamment des engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance, mettant l'accent sur la valorisation de l'économie circulaire et l'amélioration de la gérance des produits, avec laquelle l'industrie compose depuis la mise en place du programme Coatings Care® dans les années 70. Les défis relatifs à la chaîne d'approvisionnement, quoique montrant des signes d'essoufflement, devraient se poursuivre en 2023, tandis que les consommateurs s'attendent à ce que les produits mis en vente restent toujours aussi performants. Dans cet environnement commercial en constante évolution, l'ACIPR continuera à examiner l'évolution de la réglementation des substances chimiques, qui devrait imposer des exigences encore plus strictes en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges dans un avenir proche.

Au Canada, la réglementation des substances chimiques passera par une « modernisation » par le gouvernement fédéral de la loi la plus importante régissant l'utilisation des substances chimiques depuis 1999 : la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le gouvernement fédéral espère adopter les modifications à la loi à la fin de 2022. Une fois adoptées, celles-ci seront susceptibles d'entraîner de nouvelles restrictions dans les évaluations de substances chimiques contenues dans plusieurs des produits CASE vendus actuellement. Le segment des biocides pourrait aussi connaître des changements, car le gouvernement fédéral veut « transformer » la principale loi visant l'évaluation et la réévaluation des biocides utilisés dans les produits du secteur CASE, soit la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Les verbes « moderniser », « transformer » et « renouveler » sont assez courants, mais ils peuvent s'avérer inquiétants lorsqu'ils sont employés par les gouvernements. Plusieurs secteurs de



l'industrie des produits chimiques ont fait part de leurs préoccupations concernant les changements législatifs proposés qui affecteront ces mêmes secteurs au pays. D'ailleurs, certains de ces changements vont au-delà de ce que le gouvernement fédéral avait initialement prévu. L'industrie ne prétend pas qu'il est impossible d'en faire plus, mais pense que tout changement visant à moderniser ou à transformer la réglementation sur les substances chimiques devrait être équitable, fondé sur la science et sur du concret, plutôt que de chercher à instaurer plus de contraintes administratives afin de restreindre les activités commerciales au Canada, de limiter les options offertes aux consommateurs et d'accroître les coûts qu'ils devront déboursier.

Le travail effectué par l'ACIPR et ses comités techniques aidera les sociétés membres du secteur CASE au fur et à mesure que nous allons de l'avant à :

- Prévoir les futures exigences réglementaires ou, encore mieux, aider l'ACIPR à plaider en faveur d'exigences moins strictes et fondées sur des faits, par l'entremise d'efforts de représentation ciblés;
- Planifier l'innovation des produits lorsque des réglementations imposent de nouvelles restrictions relatives aux ingrédients;
- Veiller à ce que les sociétés s'engagent pleinement auprès de tous les intervenants afin d'apporter les ajustements nécessaires aux formulations des produits tout en répondant aux besoins des clients;
- Aider les sociétés dans leurs efforts importants en matière de gestion du risque d'entreprise (GRE), qui demeure une préoccupation pour le conseil d'administration de chaque société.

Il a été démontré que le travail de l'ACIPR profite à ses membres et, en fait, à tous ceux qui font des affaires dans l'industrie des revêtements au pays. Nous avons pu le constater de différentes manières au cours des 109 années d'existence de l'association et ceci demeure toujours un objectif clé. Les efforts de planification stratégique du conseil d'administration, le dévouement du comité technique et le soutien du personnel de l'ACIPR continueront de veiller à ce que cette tradition se perpétue pour le bénéfice de ses membres dans les années à venir.

Je tiens à souligner à quel point j'ai été heureux de renouer avec des collègues de l'industrie à la première conférence annuelle depuis celle qui s'est déroulée à Vancouver en 2019. Ce fut un plaisir de se retrouver et de pouvoir décerner de nombreux prix bien mérités à l'industrie. J'aimerais également remercier le conseil et les membres qui m'ont élu au poste de nouveau président du conseil de l'ACIPR. Il me tarde de continuer à travailler avec le conseil d'administration, comme je l'ai fait depuis de nombreuses années à titre de membre.

Nous remercions le conseil d'administration, le personnel et les membres de l'ACIPR, qui ont répondu à de nombreux appels concernant des données ainsi qu'à d'autres demandes visant à soutenir d'importantes démarches de représentations lorsque celles-ci étaient nécessaires. Nous n'aurions pas pu y arriver sans l'implication directe de nos membres dans certains dossiers majeurs. Nous sommes heureux d'affirmer que l'association et l'ensemble de l'industrie ont pu se retrouver dans le haut d'une échelle de performance au cours des deux dernières années difficiles que nous avons connues. Nous sommes impatients de voir ce que l'année à venir nous réserve et nous sommes prêts à y faire face!

Darrin Noble, président du conseil, ACIPR

Président et chef de l'exploitation
Peintures Cloverdale

Au service des entreprises
qui vendent **des produits**
CASE au Canada.

Faites appel aux
experts canadiens en
réglementation qui
travailleront pour VOUS!

Joignez-vous à l'ACIPR
dès aujourd'hui!



“

Les représentants des deux divisions gouvernementales et les membres de l'ACIPR participant au PCWG et au comité technique responsable de l'environnement, de la santé et de la sécurité doivent être félicités pour leur engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs.

Message du président

Nous sommes heureux de vous présenter l'édition 2022 de **PERSPECTIVES : Industrie canadienne du revêtement**. Ce magazine donne une vue d'ensemble sur la vision et un 'aperçu' du travail qu'accomplit l'ACIPR avec et pour ses membres, et par extension, du bénéfice qu'en tire l'ensemble de l'industrie des revêtements, des adhésifs, des obturants et des élastomères (CASE) au Canada. Ce travail ne serait pas possible sans les 'informations et les connaissances' de première main fournies par nos membres concernant plusieurs enjeux ayant une incidence sur l'industrie.

L'ACIPR a tenu en 2022 la première réunion semestrielle du groupe de travail sur les peintures et les revêtements (PCWG) avec des représentants du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux substances chimiques spécifiques actuellement considérées comme préoccupantes, lesquelles sont présentement évaluées dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du gouvernement, comme l'exige la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il s'agit d'un forum de discussion essentiel pour le secteur CASE canadien, lequel permet aux membres d'assurer pleinement leur conformité à la fois pour la collecte de données critiques pour les évaluations chimiques en cours et pour les règlements éventuels qui en découlent. Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada sont les principaux ministères impliqués dans le PGPC et le PCWG. Le budget fédéral de 2021 prévoyait 500 millions de dollars en nouveaux fonds pour amorcer la quatrième phase du programme du PGPC, qui a déjà commencé. Et il y aura plusieurs centaines de substances chimiques visées pour une évaluation qui impliqueront l'industrie CASE au Canada tout comme ce fut le cas dans les trois dernières phases du PCPG.

Le PCWG a été créé par l'ACIPR il y a quinze ans en collaboration avec le gouvernement fédéral. Ce groupe de travail se réunit deux fois par année pendant une journée pour faire le point sur les nombreuses questions touchant l'industrie. Les points abordés comprennent entre autres la gestion des exigences en matière de données et la réponse à celles-ci, ainsi que les façons de rationaliser plus efficacement les flux de travail de chacun, compte tenu de la prépondérance des données de part et d'autre. Les représentants des deux gouvernements et les membres de l'ACIPR participant au PCWG et au comité technique responsable de l'environnement, de la santé et de la sécurité doivent être félicités et remerciés pour leur engagement envers la gestion des produits et les efforts qu'ils ont déployés au profit de l'environnement, de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Bien sûr, d'autres ministères et organismes fédéraux sont impliqués au PCWG, et en particulier l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, qui supervise l'évaluation et la réévaluation des biocides dans le secteur CASE. Par ailleurs, un dialogue est également



maintenu avec les gouvernements provinciaux le plus souvent en lien avec les questions de gérance des produits, comme le recyclage des peintures dans l'ensemble du pays. D'autres questions en suspens liées à l'évaluation des produits chimiques sont aussi examinées, notamment l'imposition de nouvelles limites de composés organiques volatils pour les produits CASE. Il y a également la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail visant le personnel et les produits des sociétés membres.

Tous les enjeux importants pour l'industrie sont traités dans la publication mensuelle la plus importante de l'ACIPR conservée dans une section réservée aux membres, le **Regulatory RADAR**, afin de s'assurer que ceux-ci soient bien informés en ce qui a trait à leur conformité aux nouvelles exigences réglementaires. Toutes les ressources disséminées par l'ACIPR dans diverses communications sont disponibles numériquement, conservées et consultables sur la plateforme **Canada CoatingsHUB^{MC}** disponible pour les membres seulement. Les membres ont accès à toutes les données au moment qui leur convient. Un rapide coup d'œil sur ce qui est actuellement à l'ordre du jour du gouvernement fédéral dans le secteur CASE, abordé lors de la récente réunion du PCWG, révèle une liste bien chargée.

Tout d'abord, on y retrouve deux projets de règlement ou ébauches d'évaluation en attente concernant les publications de la Phase 2 du PGPC pour les substances liées au secteur CASE et considérées comme « toxiques », lesquels pourraient amener des mesures de contrôle de risques comme un règlement. De plus, 23 autres rapports d'évaluation des risques et instruments de gestion des risques ont déjà été publiés. Ils touchent plus d'une douzaine de substances liées au secteur CASE et considérées comme « toxiques ». Deuxièmement, dans le cadre de la phase 3 du PGPC, 24 rapports provisoires et finaux sur l'évaluation des risques sont encore en cours de préparation pour des groupes de substances liées au secteur CASE, comme les cétones, les produits ignifuges, les esters, les alcools et les furanes. Ces importants dossiers évoluent simultanément et se chevauchent souvent, entraînant ainsi des efforts intensifs de collaboration entre l'industrie et le gouvernement en termes de collecte de données limitée dans le temps, de propositions formelles, d'interactions personnelles avec les membres et les représentants, ainsi que l'évaluation finale des risques associés aux substances effectuée par des représentants du gouvernement, quelque soit le cas. Tous ces sujets devront être formellement abordés par l'ACIPR à partir d'engagements concrets avec des représentants du gouvernement, avec les membres de l'ACIPR et leurs experts avant qu'un mémoire soit envoyé au gouvernement.

Troisièmement, plus d'une douzaine de substances d'intérêt pour le secteur CASE font l'objet d'une surveillance en vue de nouvelles activités importantes (NAC). De plus, l'on étudie actuellement plusieurs autres initiatives concernant

l'évaluation des risques liés aux nanomatériaux, y compris les nanoformes de dioxyde de titane et d'oxyde de zinc. Par ailleurs, les fonctionnaires cherchent également à savoir comment évaluer efficacement les milliers de substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA), aussi appelées 'produits chimiques éternels', et comment améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement des produits chimiques dans le commerce. **Les résultats de toutes ces initiatives auront un impact sur le secteur de la CASE, d'une manière ou d'une autre, en termes de collecte de données et de nouveaux niveaux d'utilisation et/ou d'interdictions, suivant les conclusions du gouvernement.**

Sans les données appréciables et les connaissances fournies par les membres de l'ACIPR, les évaluateurs de risques du gouvernement ne pourraient pas être en mesure de faire leur travail aussi bien. Et sans cela, la gérance de produits ne serait pas bien servie en ce qui a trait à l'incidence que ceux-ci pourraient avoir sur l'environnement et la santé humaine. Il est clair que l'approche fondée sur les risques utilisée dans le cadre du PGPC fonctionne. Toute tentative visant à miner ce qu'il est convenu d'appeler l'approche actuelle des meilleures pratiques à l'égard de la gestion des substances chimiques, largement reconnue et appréciée par d'autres pays, serait loin de faire progresser les réalisations accomplies par le Canada jusqu'à ce jour en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement. Mais surtout, une telle action pourrait compromettre dans le futur et retarder des progrès semblables destinés à maintenir un environnement sain pour tous. Le gouvernement fédéral cherche maintenant à réformer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999) par le biais du projet de loi S-5. L'ACIPR demande au gouvernement de tenir compte des répercussions possibles si ces modifications devaient aller au-delà de la portée de la loi actuelle. **D'un point de vue législatif et réglementaire, l'ACIPR possède un programme plus chargé que la plupart des associations.**

Je tiens à remercier le conseil d'administration pour son soutien constant et ses conseils, alors que nous nous attelons à de lourdes tâches dans de nombreux dossiers. Notre succès repose sur le travail et la vision critique des membres de l'ACIPR et, surtout, de ses comités techniques. **Le personnel de l'association doit composer avec un grand nombre de détails importants, que peu d'associations ont à gérer au quotidien, et sur lesquels les membres comptent pour obtenir les meilleurs dénouements possibles.** Enfin, merci aux sociétés membres, qui continuent à soutenir l'association afin qu'elle puisse faire le travail nécessaire au profit de l'industrie CASE canadienne.

Gary LeRoux

Président et chef de la direction, ACIPR



*L'ACIPR tient à remercier
Orr & Boss pour leur soutien
dans la compilation des
Statistiques canadiennes.*

ORR & BOSS

Creating Client Value

La relance

après le crise du
COVID-19 continue
d'avoir un impact
sur la chaîne
d'approvisionnement
des matières premières.

La peinture en chiffres au Canada

Prévisions 2023

L'ACIPR publie des statistiques trimestrielles portant sur les expéditions de peinture ainsi que l'importation et l'exportation en rapport avec les données d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ces données informent sur les tendances clés dans l'industrie dans l'ensemble des secteurs des revêtements au Canada.

La relance progressive post-pandémie de COVID-19 se fait toujours attendre et continue de limiter les liens commerciaux avec des économies durement touchées par la guerre et d'autres conflits politiques. L'économie mondiale a été confrontée à de nombreux vents contraires et l'économie canadienne actuelle est en surchauffe, ce qui a entraîné des effets récessionnaires et un resserrement de la politique monétaire. La hausse des taux d'intérêt et l'inflation continueront de ralentir la croissance au cours des prochains mois et la situation économique difficile au Canada devrait se régler en 2023. L'opinion qui prévaut actuellement est que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement vont s'atténuer, notamment dans le secteur manufacturier. Les niveaux d'endettement fédéral et provinciaux ont culminé à plus de 55 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022, ce qui rend le Canada plus vulnérable en cas d'autres crises mondiales. Les effets de la pandémie sur les consommateurs et le commerce international devraient s'estomper en 2023 grâce à la disponibilité de vaccins contre les futurs variants de la COVID-19 ou d'autres maladies. L'économie canadienne continuera d'éprouver quelques difficultés en raison de variables imprévisibles comme la hausse des taux d'intérêt et des coûts du logement, et l'affaissement des marchés financiers. Au moment de la rédaction du présent rapport, le PIB a été révisé à la baisse, passant de 3,5 % en 2022 à 1,75 % en 2023 et à 2,5 % en 2024. L'inflation est maintenant au premier plan de toutes les perspectives économiques. Au Canada, l'inflation devrait diminuer à environ 3 % d'ici la fin de 2023 et revenir à une cible plus normale de 2 % au plus tard d'ici la fin de 2024.

Les entreprises ont été forcées à répercuter les hausses de coûts sur les consommateurs, ce qui a entraîné une augmentation des pressions inflationnistes pendant que le risque d'une inflation élevée s'est installé au pays. En outre, le marché de l'emploi est plus tendu que jamais. La pénurie de main-d'œuvre pourrait devenir de plus en plus préoccupante pour certains groupes, comme les fabricants. Alors que les baby-boomers



partent à la retraite, les taux d'emploi des personnes en âge de travailler augmentent, ce qui entraîne une forte croissance des salaires et une inflation par les salaires qui pourraient affecter davantage l'économie et les achats des consommateurs.

Selon Orr & Boss, les augmentations des taux d'intérêt en Amérique du Nord ralentissent le marché immobilier et influencent les marchés de la décoration et d'autres marchés relatifs au bâtiment et à la construction. En Amérique du Nord, l'on prévoit actuellement une baisse des ventes d'habitations existantes de 10 à 15 % en 2022 et en 2023. Le marché de la revente de biens immobiliers se refroidit, et les mises en chantier pourraient baisser de 2 à 4 % cette année et de 10 à 15 % l'année prochaine, même si de grandes villes canadiennes connaissent une importante pénurie de logements et que plusieurs d'entre elles auront besoin de plus de 100 000 nouveaux logements au cours des 10 prochaines années. Le taux de production industrielle est supérieur de 4 % au taux de 2021, mais elle ralentit au même rythme que l'économie. La disponibilité

des matières premières s'améliore progressivement, mais n'est toujours pas revenue à la normale. Les stocks des entreprises de peinture et de revêtement sont encore inférieurs de 13 % à ceux observés avant la pandémie et le resteront probablement jusqu'au premier semestre de 2023, moment où l'approvisionnement en matières premières devrait revenir à la normale.

Marché canadien de la peinture et des revêtements

Les données d'Industrie Canada indiquent que les importations nettes de peintures et de revêtements représentaient 40 % du total des expéditions en 2019. (Voir la Figure 1 ci-dessous). En supposant que 40 % de la valeur totale demeure la même en 2021, cela signifierait que, si les ventes totales de peinture et de revêtements se maintiendraient à environ 2,2 milliards de dollars, alors que les importations équivalraient à près de la moitié des ventes totales au Canada.

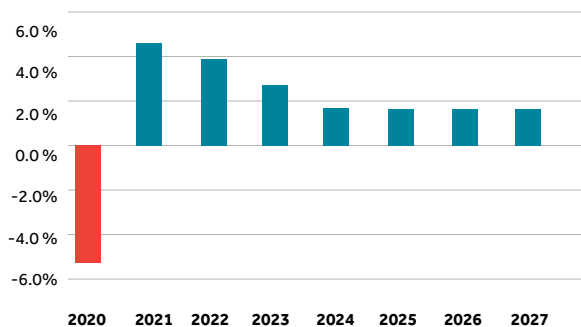
Marché canadien de la peinture et des revêtements

Secteur de l'industrie	2019	2020	2021	2022F	2019	2020	2021	2022F
Architectural	271	283	291	285	1 715\$	1 838\$	2 011\$	2 227\$
Fournisseurs équipementiers de l'automobile	36	25	21	23	344\$	250\$	199\$	240\$
Refinition d'automobile	14	12	11	12	317\$	255\$	313\$	395\$
Entretien industriel et revêtements protecteurs	32	28	27	28	227\$	208\$	206\$	247\$
Revêtements industriels généraux	36	32	33	34	221\$	202\$	223\$	256\$
Revêtements industriels pour le bois	35	33	34	35	202\$	196\$	212\$	247\$
Revêtements en continu	16	15	16	15	134\$	130\$	185\$	201\$
Revêtements en poudre	18	16	16	17	103\$	94\$	110\$	132\$
Revêtements pour l'emballage	16	17	17	17	72\$	75\$	86\$	99\$
Revêtements pour le transport en général	8	7	7	7	80\$	63\$	95\$	111\$
Revêtements pour la marine	2	2	2	2	31\$	31\$	31\$	37\$
Total	483	470	476	477	3 446\$	3 342\$	3 670\$	4 190\$

Figure 1

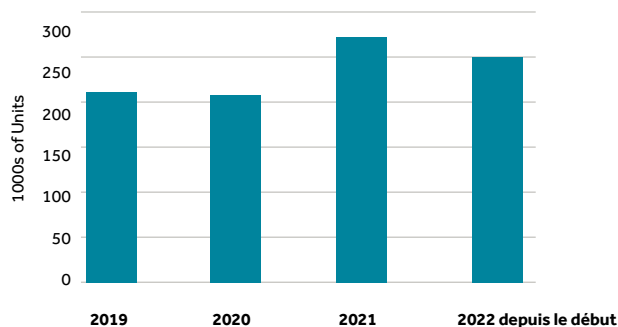
Croissance du PIB canadien

Source : FMI



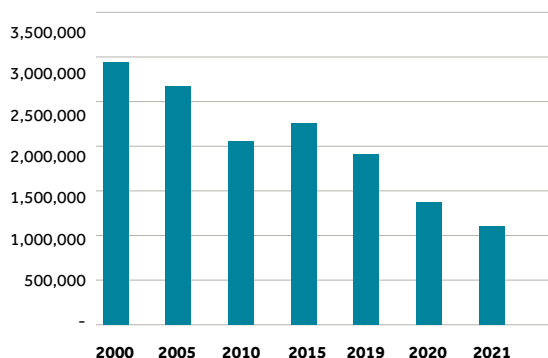
Mises en chantier de logements au Canada

Source : Statistique Canada



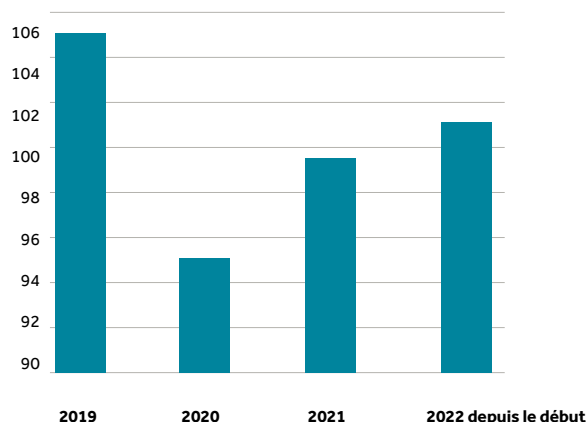
Constructions automobiles canadiennes

Source : OICA



Production industrielle canadienne

Source : OCDE



Le secteur des revêtements, des adhésifs, des obturants et des élastomères (CASE) en 2021-2022

Au pays, les principaux moteurs du marché de la peinture et des revêtements sont le PIB, le bâtiment et la construction, la construction automobile, et la production industrielle. Après un recul en 2020, l'économie canadienne a connu un fort rebond en 2021. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que 2022 soit encore une assez bonne année, avec une croissance du PIB légèrement inférieure à 4 %.

En 2021, on estime que le marché canadien de la peinture et des revêtements a généré 3,7 milliards de dollars et 476 millions de litres. De 2019 à 2022, le volume est resté stable ou a diminué, tandis que la valeur est passée de 3,446 milliards de dollars à 4,190 milliards de dollars. Le volume des revêtements architecturaux a connu une croissance, tandis qu'en 2021, quelques segments comme ceux des fabricants d'équipement automobile d'origine et de la finition automobile ont connu des baisses. En 2022, des résultats modestes d'environ 1 % sont encore attendus en ce qui concerne le volume, mais la croissance de la valeur devrait rester importante dans de nombreux secteurs de la peinture (de l'ordre de 5 à 10 %). Certains segments de l'industrie connaîtront une croissance de la valeur moins marquée,

comme les revêtements architecturaux, les revêtements industriels généraux et le prélaquage. Les valeurs des marchés de la fabrication de peinture automobile, de la maintenance industrielle et des revêtements protecteurs, des revêtements en poudre et de l'emballage devraient rester assez importantes. Selon Innovation, Sciences et Développement économique Canada, les importations nettes de peintures et de revêtements manufacturés ont dépassé 55 % des expéditions totales en 2019, 2020 et 2021. De même, dans le secteur de la fabrication des adhésifs et des obturants, les importations ont dépassé les expéditions totales de fabrication d'environ 60 à 70 %.

En 2021, le marché global de la fabrication de peintures et de revêtements est resté relativement stable en ce qui a trait au volume, et sa valeur a augmenté de 5 %. Cette année, on s'attend à une nouvelle année de tendance stable ou légèrement négative par rapport au volume, ainsi qu'à une croissance de la valeur de 3 à 5 %. Le plus gros problème auquel le secteur de la fabrication de peintures et de revêtements a été confronté en 2021 était la pénurie de matières premières, une expérience horrible vécue par les formulateurs. Même si l'offre et la disponibilité des matières premières pour la peinture et les revêtements devraient progressivement s'améliorer, il faudra un certain temps





Cochez la CASE pour un avenir écologique

Azelis Canada vous donne accès aux technologies de pointe offertes localement et dans le monde entier, afin de favoriser un approvisionnement écoresponsable pour tous nos clients et marchés.

Découvrez les types de produits que nous proposons ainsi que leurs avantages écologiques, en nous demandant de vous parler de nos **produits écoresponsables**.

Nos solutions innovantes et écologiques pour vos formulations de **revêtements, d'encres, d'adhésifs, de scellants et de produits de construction** ne compromettent ni la performance ni la qualité.

Faites prospérer votre entreprise grâce aux solutions écoresponsables d'Azelis.

Azelis Canada
An Azelis Americas Company

www.azeliscanada.com
Email us : ca-info@azelis.com

Innovation
through
formulation



avant qu'elles reviennent complètement à la normale. Par conséquent, l'année 2022 et la première partie de 2023 pourraient continuer à être difficiles dans certains secteurs.

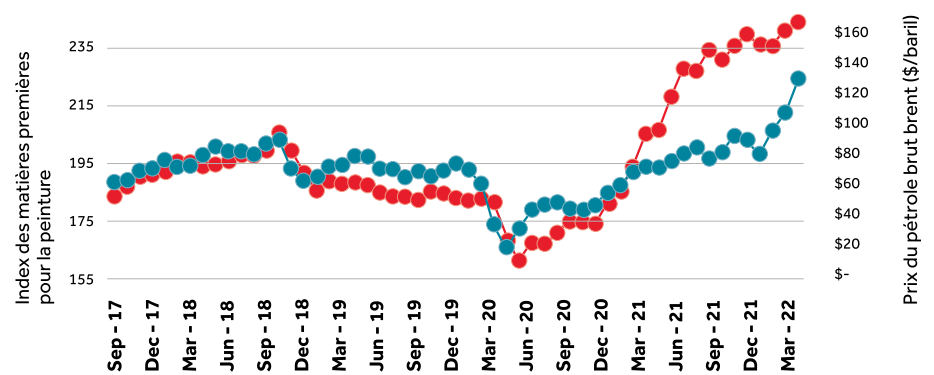
Les niveaux d'investissement non énergétique dans la fabrication de peintures et de revêtements resteront faibles en 2022-2023. Les stocks de machines et d'équipements ainsi que le stock de capital, qui sont étroitement liés à la croissance de la productivité, n'ont pas cessé de diminuer pendant la pandémie. Cette situation persistera jusqu'au milieu de l'année en raison de facteurs tels que la disponibilité de la main-d'œuvre et les coûts élevés de l'énergie, les taxes, les pressions réglementaires croissantes et les tendances en matière de durabilité. De plus, le vieillissement de la main-d'œuvre, la faiblesse des investissements et la faible productivité dans la plupart des secteurs limiteront non

seulement le rééquilibrage des finances publiques, mais aussi la capacité des entreprises manufacturières canadiennes, y compris celles faisant partie de l'industrie de la peinture et du revêtement, à se montrer concurrentielles et à exporter des produits. Les activités de fusion et d'acquisition à l'échelle nord-américaine et mondiale continueront également de progresser à un rythme important dans l'industrie mondiale de fabrication des produits CASE, ce qui pourrait influencer le rendement global et le segment de contribution au PIB industriel du Canada, qui s'affaiblit à l'échelle nationale.

En résumé, l'avenir semble plus prévisible que le passé immédiat en ce qui concerne les opérations commerciales et la planification en général, car les fabricants et les fournisseurs de peinture ont prouvé qu'ils pouvaient être agiles et résilients.

Prix des matières premières des peintures et revêtements et prix du pétrole

Source : Données économiques de l'ACA et de la Réserve fédérale



● Prix du pétrole brut Brent (\$/baril)
● Index des matières premières pour la peinture

Alors que se termine 2022, l'industrie ne peut pas passer sous silence les défis persistants liés à l'approvisionnement en matières premières et les répercussions négatives qui en découlent sur nos activités en raison de la réglementation qui ne cesse de changer. Comme à l'habitude, l'industrie CASE au Canada a su composer avec la situation. L'ACIPR continue de surveiller le flux sans fin des lois et des règlements pour lesquels le Canada est reconnu. **Toutes modifications apportées à la réglementation des substances chimiques CASE peuvent avoir une importante répercussion sur l'industrie des revêtements au Canada.** Ainsi, celles-ci pourraient avoir une incidence directe sur les formulations des produits, la recherche et le développement, l'innovation, la gérance des produits, le rendement des produits, etc.

L'évaluation de substances chimiques : Les substances chimiques essentielles présentement dans le commerce, y compris les nombreuses substances utilisées par le secteur CASE, ont fait l'objet d'une évaluation exhaustive des risques au cours des 15 dernières années. Le gouvernement fédéral a adopté un **budget de 500 millions de dollars pour poursuivre cette évaluation** au cours des cinq prochaines années en vertu du Plan de gestion des produits chimiques. Le plan visant à déterminer quelles seront priorités à l'égard des substances chimiques à être évaluées au cours des cinq prochaines années est encore en phase d'élaboration.

Ré-évaluation des biocides : De plus, il faudra également se pencher sur la réévaluation continue des biocides essentiels utilisés dans les revêtements, ce qui demeure préoccupant, car il en reste si peu pour en assurer la préservation dans les pots et dans les films.

Nouvelles teneurs en COV : Des modifications à la réglementation en matière de COV feront également partie du nouveau programme fédéral pour les revêtements architecturaux, automobiles et industriels à mesure que nous irons de l'avant.

Santé des travailleurs : Comme il se doit, il existe un certain nombre de règlements assurant la sécurité des travailleurs au Canada, mais l'effort entrepris en continue pour maintenir un alignement global au SGH s'avère de plus en plus difficile.

Quant aux **renseignements relatifs à plus de 1 200 substances chimiques vendues dans le commerce au Canada**, les membres peuvent en rechercher tous les détails et obtenir le statut de chacune d'entre elles en utilisant la plateforme Canada CoatingsHUB^{MC}. Les membres peuvent faire des recherches par numéro chimique (CAS-RN),

notamment pour connaître le statut des substances qui sont en cours d'évaluation afin de déterminer si elles peuvent demeurer sur le marché au Canada, ou si elles sont soumises à une utilisation restreinte ou si elles devront être carrément bannies. Pour mieux refléter ces changements, **notons également les mises à jour apportées au tableau de bord de la plateforme en ce qui a trait à des alertes de conformité, aux ressources, ainsi qu'à la structure du menu et à leurs positionnement à même l'interface de la plateforme.**

Le changement le plus important ayant été effectué est sans aucun doute l'ajout de la NOUVELLE base de données des substances biocides. Il s'agit d'une base de données complète comportant plus de 1 800 différentes inscriptions de produits pouvant être triées par numéro chimique de biocide. La base de données donne des détails sur le statut de toutes les inscriptions actives de produits en lien aux biocides et, qui plus est, le statut de l'évaluation des biocides ou de leur réévaluation dans le cadre du processus d'examen réglementaire de l'ARLA. Ces données sont accessibles à partir d'une plateforme exclusive d'information numérique **spécifiquement et uniquement pour les sociétés membres de l'ACIPR.**

Des commentaires bien précis reçus de la part de membres au cours des deux dernières années ont permis à l'ACIPR de préciser davantage la structure de la plateforme CoatingsHUB^{MC} au moyen d'une visualisation de données, d'icônes améliorées, de blocs de contenu et d'autres outils permettant de rehausser l'esthétique et d'améliorer le flux et la conservation des données publiées, et ce, pour faciliter la tâche des membres de l'ACIPR. **Toutes les sociétés membres doivent s'assurer que leur personnel active le compte lié à la plateforme pour être bien informé des règlements en développement pouvant avoir des répercussions sur leur entreprise au Canada.**

L'ACIPR veille à ce que les personnes chargées d'ajouter ou de changer la réglementation sur les produits chimiques dans le secteur CASE **fondent leurs décisions sur les données scientifiques disponibles.** Ces informations pour l'industrie de la peinture et des revêtements sont procurées par les membres de l'ACIPR, lesquels sont mandatés par le gouvernement afin de les fournir en vertu de la LCPE. Par le passé, ce processus, bien que dispendieux, a bien servi les membres de l'ACIPR. Tout effort visant à modifier l'approche largement louée fondée sur le risque de l'évaluation des substances chimiques au Canada devrait inquiéter car cela pourrait entraîner des conséquences inattendues quant à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

VINAVIL Americas

Émulsions polymériques de nouvelle génération
pour vos besoins en matière d'enduits



Polymère haute performance pour les enduits à appliquer directement sur le métal
CRILAT 4747

Polymères de nanotechnologie pour les émaux à base d'eau et les enduits pour le bois et le béton, pour les applications intérieures ou extérieures
CRILAT 7829, 4830, 5850 et 4815

Émulsion de copolymère VeoVa pour les applications intérieures ou extérieures
VINAVIL 4550

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS...

VINAVIL Americas, Inc.

2900, avenue Francis-Hughes, Laval (QC) H7L 3J5, Canada

Tél. : 514 703-1833 • Sans frais : 888 831-5457

Télc. : 450 662-0444

VINAVIL Americas, Corp.

1144 East Newport Center Drive, Deerfield Beach, Floride 33442

Tél. : 954 246-8888 • Télc. : 954 246-8800

Hemant Shah : HShah@vinavil.com

VINAVIL S.p.A.

Viale Jenner, 4, 20159 Milan, Italie

Tél. : +39 02 69554.1 • Télc. : +39 02 69554890



VOTRE PARTENAIRE POUR LES POLYMÈRES



“

Les sociétés membres de l'ACIPR jouent un rôle essentiel dans nos efforts de représentation. Grâce à leurs informations, les décideurs ont accès à des données scientifiques et réelles, ce qui permet alors de travailler avec les renseignements nécessaires à la réalisation de meilleurs résultats en matière de réglementation au Canada.

Gary LeRoux
président et chef de la direction, ACIPR

L'ACIPR s'est engagée à toujours établir un lien de confiance, de transparence et d'imputabilité au sein de toutes les parties prenantes. Elle comprend bien le lien étroit qui existe entre la réglementation gouvernementale et le rendement des entreprises, ce qui l'aide dans son travail de défense des intérêts de l'industrie au Canada.



Rapport sur la défense de vos intérêts

La conformité commence avec l'ACIPR

L'ACIPR est votre partenaire en matière de conformité. Nous comprenons le lien étroit qui existe entre la politique et le rendement de l'entreprise, et nous préconisons un développement réglementaire équitable prenant en considération les répercussions qu'il aura sur **l'industrie, l'économie et l'environnement**.

Nos efforts de représentation sont ciblés et fondés sur des **données factuelles étayées par la science**. Notre équipe d'experts se compose de professionnels chevronnés en affaires réglementaires ayant une solide expérience en chimie. Ils comprennent l'industrie, les enjeux et les répercussions possibles des mesures gouvernementales sur l'industrie.

Nous travaillons en **collaboration** avec nos membres, l'industrie et les instances dirigeantes pour nous assurer que le développement réglementaire ne néglige pas les différentes facettes d'un enjeu et nous veillons également à ce que toutes les décisions prises relativement à la réglementation et à la législation soient fondées sur la science.

L'ACIPR gère une vaste gamme d'enjeux pour le compte de ses membres au sein de l'industrie canadienne de la peinture

et du revêtement. Ainsi c'est tout le secteur CASE qui en profite au Canada.

Les principaux enjeux abordés par l'ACIPR couvrent quatre domaines de préoccupation :

- Gestion des substances chimiques
- Gérance de produits étendue
- Qualité de l'air
- Environnement, santé et sécurité

Les **ressources** nécessaires pour assurer une gestion efficace des enjeux sont conservées sur la plateforme Canada CoatingsHUB^{MC}. **Des notifications sont automatiquement envoyées** aux membres lorsque sont affichées de nouvelles ressources afin d'assurer un respect total de la conformité. Aucune entreprise ne veut courir le risque d'entacher son image de marque en raison d'une **non-conformité**. Des mises à jour réglementaires mensuelles réservées aux membres sont également fournies dans le bulletin **Regulatory RADAR** pour garantir que les membres ne manquent rien de ce qui est important.

*Fidèle défenseur de vos intérêts.
Résultats éprouvés.*



Plus de
4,000 +
substances
chimiques utilisées
dans le commerce
ont été examinées
dans le cadre du
Plan de gestion des
produits chimiques,
et plus de 1 500
d'entre elles font
partie du secteur
CASE au Canada

Gestion des produits chimiques

Réforme de la LCPE (projet de loi S-5)

Le 13 avril, le ministre de l'Environnement a émis un avis de motion intitulé *Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé* (projet de loi S-5), visant à présenter au Sénat des modifications à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) de 1999. L'ACIPR et d'autres groupes de l'industrie ont collectivement soutenu l'adoption du projet de loi S-5 avant que des organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant pour la protection de l'environnement ne proposent d'importants amendements. Lorsque le projet de loi a été soumis au comité sénatorial responsable, les membres du comité se sont montrés favorables à la grande majorité des amendements proposés par les ONG, bien qu'ils dépassaient largement le cadre du projet de loi et ne s'appuieraient pas sur les données scientifiques, **sur lesquelles les amendements doivent être fondés**. Des représentants du gouvernement et plusieurs associations industrielles, dont l'ACIPR, ont témoigné devant le comité sénatorial. Ils ont tous exhorté l'ensemble du Sénat à ignorer un grand nombre des plus de 60 amendements supplémentaires adoptés au final par le Sénat. L'industrie et certains représentants du gouvernement continueront d'exhorter la Chambre des communes à reconsidérer le pire des nouveaux amendements au sein du comité de la Chambre des communes, chargé d'examiner le projet de loi S-5 à l'automne. L'on espère que la raison l'emportera et que les représentants élus s'en tiendront aux amendements initialement proposés par le gouvernement et **retireront ceux qui sont en dehors du champ d'application du projet de loi**. Si la Chambre des communes n'annule pas les amendements singuliers du Sénat, il en résultera de nombreux litiges, car ces amendements auront **des répercussions très négatives sur un large éventail de produits chimiques ainsi que sur leurs fabricants et distributeurs au Canada ainsi que dans les pays exportant au Canada**. Il est important, tant pour l'industrie que pour le gouvernement et surtout pour les consommateurs qui doivent utiliser ces produits chimiques chaque jour, que toutes les évaluations des risques chimiques soient élaborées par des fonctionnaires compétents et qu'elles soient fondées sur des données scientifiques crédibles. Ces évaluations ne doivent pas être politisées par des sénateurs non élus ayant des vues précises influencées le plus souvent par les données pauvres et limitées fournies par des groupes de pression des ONG œuvrant pour la protection de l'environnement.



Restrictions possibles du gouvernement touchant 189 analogues structuraux et substances fonctionnelles de remplacement au bisphénol A

Le bisphénol A (BPA) est revenu à l'ordre du jour du gouvernement fédéral en mars 2021, par une longue liste d'analogues structuraux et de substances fonctionnelles de remplacement au BPA. L'on sait que le bisphénol S est utilisé comme substitut du BPA dans les produits CASE vendus en Amérique du Nord. D'autres analogues structuraux du BPA pourraient également être inclus, et les membres et non-membres de l'**ACIPR ont été invités à revoir la liste complète des 189 substances de cette classe de composés**. L'ACIPR a fortement encouragé les membres de l'industrie à répondre au sondage de manière appropriée dans le délai imparti, surtout pour les questions relatives aux nombreuses utilisations des 189 substances. Rappelons que le BPA a été l'une des premières substances déclarées toxiques il y a plus de dix ans, lors de la première phase du PGPC du gouvernement fédéral. Étant donné le statut commercial, les processus industriels (p. ex., les rejets d'installations) et l'utilisation en aval d'une partie des analogues structuraux et des substances fonctionnelles de remplacement au BPA, nous nous attendons à ce qu'ils soient priorisés pour une évaluation et une gestion des risques supplémentaires dans la prochaine phase du PGPC. **Les données recueillies dans le cadre du sondage aideront les responsables gouvernementaux à déterminer si une telle évaluation doit avoir lieu et ce que devrait être sa portée. Les membres du secteur CASE ont été obligés de confirmer s'ils fabriquent, importent ou utilisent plus de 10 kg de l'un des 189 analogues structuraux et substances fonctionnelles de remplacement au BPA.** La réponse à cette enquête a pris beaucoup de temps. Toutefois, si l'industrie ne réagit pas pour mieux éclairer la voie à suivre, alors que ces substances sont encore en cours d'examen, des décisions malheureuses et fondées sur des données incomplètes pourraient être prises. **L'ACIPR et l'industrie dans son ensemble doivent suivre de près la situation et s'engager pleinement, au besoin, concernant les informations pertinentes requises pour obtenir de meilleurs résultats pour l'industrie CASE au Canada.**

Justification des allégations en matière d'environnement sur les produits exportés vers l'UE et renforcement de la transparence de la chaîne d'approvisionnement

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) étudie actuellement les positions de l'industrie à l'égard de la justification des allégations relatives à l'empreinte écologique des produits et des services exportés vers l'Union européenne (UE). L'objectif est d'aider le gouvernement fédéral à mieux comprendre la situation actuelle dans les différents secteurs de l'industrie et, par la suite, à élaborer des programmes pour soutenir les entreprises canadiennes qui exportent des produits vers l'UE. Mais est-ce vraiment le cas? Après l'achèvement des projets pilotes en 2018, l'examen est entré dans la dernière phase de transition. Lors de la dernière réunion entre le gouvernement et les membres de l'industrie du



Résidentiel Commercial Industriel

En matière de peintures et de teintures de qualité supérieure, nous avons établi la norme d'excellence.

Nous fabriquons nos propres résines et colorants exclusifs Gennex®, afin d'assurer une performance et des propriétés d'application supérieures pour chaque produit.

Et nous le faisons depuis 1883.



Un fier membre de l'ACIPR



Benjamin Moore®

groupe de travail sur les peintures et les revêtements, l'ACIPR a reçu des commentaires préliminaires sur le rapport du consultant. **Certaines personnes craignent que ce changement n'entraîne un fardeau d'étiquetage supplémentaire pour le secteur CASE qui exporte des produits vers l'UE. De plus, tout cela survient à un moment où les modifications à la LCPE pourraient également entraîner davantage d'étiquetage, comme s'il s'agissait d'une panacée, alors que nous savons tous que ce n'est pas le cas.** Au printemps dernier, le gouvernement a fait part de son intention d'accroître la transparence au sujet des ingrédients chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de renforcer l'étiquetage obligatoire des cosmétiques, des produits de nettoyage et des produits ignifuges utilisés dans les meubles rembourrés. Ce sujet faisait partie des discussions sur les changements proposés à la LCPE par le projet de loi S-5. Une série d'ateliers de laboratoire politique se poursuivront à l'automne 2022, tandis que les représentants du gouvernement continueront à soutenir la création et l'examen de trois projets de chaîne de blocs liés à l'échange d'informations sur les produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ce projet devrait également se terminer en 2022.

Intensification de l'action du gouvernement fédéral sur les plastiques

Deux développements majeurs relatifs aux plastiques sont toujours en cours au Canada. D'abord, il y a eu la consultation sur le projet de Règlement interdisant les plastiques à usage unique et la préconsultation sur le nouveau projet de Règlement sur le contenu recyclé pour certains articles manufacturés en plastique. Le règlement sur les produits en plastique à usage unique interdira la fabrication, l'importation et la vente de six catégories de plastiques, comme les sacs en plastique pour le commerce au détail. L'interdiction de fabrication et d'importation des plastiques à usage unique entrera en vigueur à la fin de 2022, alors que l'interdiction de vente prendra effet un an plus tard. Dans le cadre de la *Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique*, le gouvernement a également publié un avis d'intention de proposer un règlement indiquant quels articles manufacturés en plastique devront contenir une quantité minimale de contenu recyclé d'ici 2030. L'objectif du gouvernement, qui a été approuvé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), consiste à atteindre 50 % de contenu recyclé. **Cette exigence aura des répercussions sur les membres de l'ACIPR qui fabriquent des produits de peinture vendus dans des contenants en plastique rigide.** La grande majorité des contenants de peinture en plastique au Canada proviennent des États-Unis ou d'autres pays. Plusieurs d'entre eux contiennent déjà 10 % de matières recyclées. L'ACIPR a soumis un document officiel présentant les commentaires de ses membres

en mars 2022. **L'ACIPR a fait valoir que les mesures prises doivent être adaptées à la dynamique du marché et à la capacité de l'industrie à pouvoir réellement y parvenir. L'ACIPR a également recommandé d'aider les fournisseurs d'équipements et d'autres outils offerts sur le marché, lesquels seront probablement nécessaires à la production de résines plastiques recyclées.** Cela permettrait de garantir que les prix des produits contenant de la résine recyclée restent bas par rapport à ceux fabriqués en résine pure. L'ACIPR a également encouragé la mise en place d'un système de certification et d'accréditation des recycleurs. **Il est probable que le gouvernement fédéral adopte une approche progressive pour atteindre l'objectif de 50 % de contenu recyclé, qui pourrait ne pas être imposé pendant une période de sept ans. Les règlements proposés devraient être publiés dans la Partie I de la Gazette du Canada à la fin de 2022.**

Microplastiques et peinture

Lors de la dernière réunion avec les membres du groupe de travail sur les peintures et les revêtements de l'ACIPR, des représentants du gouvernement fédéral ont indiqué qu'ils s'appuieraient sur leur approche d'évaluation des risques relatifs aux nanoformes pour les nanoformes existantes de dioxyde de titane et d'oxyde de zinc d'après les données recueillies en 2014. Pour réaliser l'évaluation, ils n'auront plus besoin d'effectuer une enquête nationale obligatoire sur l'utilisation des microbilles et des microplastiques dans les produits du secteur CASE et d'autres produits de grande consommation. **La période de consultation pour le cadre d'évaluation des risques des nanomatériaux s'est terminée en août 2022.** Le cadre vise à accroître la prévisibilité et la transparence du processus décisionnel du gouvernement concernant l'évaluation des nanomatériaux et ses conclusions en vertu de l'article 64 de la LCPE. **L'industrie doit rester vigilante quant à l'évolution de la situation dans les mois à venir pour les nanoformes de zinc et de dioxyde de titane.** En 2019 et en 2020, l'ACIPR a fourni à ECCC et à Santé Canada des données supplémentaires, recueillies par le Comité européen des associations de fabricants de peintures, d'encre d'imprimerie et de couleurs d'art, le World Coatings Council et d'autres sources, concernant le contenu, l'utilisation et la gestion des microplastiques dans les produits de peinture. L'évaluation préalable de la pollution plastique du gouvernement fédéral, publiée au début de 2020, aborde la question des macroplastiques, qui se dégradent en microplastiques, étant donné que les articles manufacturés en plastique et les microplastiques sont désormais considérés comme toxiques selon l'annexe I de la LCPE. L'UE a créé un précédent en créant rapidement une forme de réglementation sur les microplastiques. Cette réglementation est maintenant dans la ligne de mire du Canada et d'autres pays. **Dans l'ensemble, il n'y a toujours pas de consensus scientifique**





VOTRE PARTENAIRE PARFAIT

En tant que fabricant no 1 de peintures, teintures et scellants au Canada, PPG vous offre une sélection inégalée de marques reconnues, un large éventail de produits et un service de première qualité. Grâce à son réseau pancanadien formé de représentants professionnels et de centres de distribution dans chaque région, PPG est l'entreprise la mieux placée pour vous aider à réussir. Appelez PPG dès aujourd'hui au 1-866-660-2220 pour débiter un partenariat gagnant. MBKA_982020

PPG PEINTURES

Dulux
Paints

SICO

C-I-L

OLYMPIC

SICO
ProLux

CORROSTOP
ULTRA

LIQUID
NAILS
ADHÉSIF

MULCO

quant aux effets négatifs sur l'environnement ou la santé des microplastiques ajoutés intentionnellement dans les peintures ou les encres.

Le stabilisateur UV-328 se rapproche d'une inclusion à la liste de POP de la Conférence de Stockholm

Lors de la première phase du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du Canada, le stabilisateur UV-328 a été évalué et n'a pas été jugé « toxique ». Cependant, il pourrait bientôt être désigné comme un polluant organique persistant (POP) en vertu de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement dont le Canada est signataire. Cet additif de peinture, aussi appelé BDTP, est couramment utilisé dans le monde entier et en grandes quantités par certains membres de l'ACIPR. Plus récemment, des experts internationaux en produits chimiques de l'Union européenne (UE) ont adopté un projet de descriptif des risques sur la persistance et les risques transfrontaliers associés à l'UV-328. De la proposition à l'adoption d'une substance à la liste des POP, cinq étapes doivent être franchies avant que celle-ci ne soit inscrite. La

décision de janvier 2022 approuvant le projet de descriptif des risques signifie que la substance va maintenant passer à la dernière étape : l'évaluation de la gestion des risques. Cette évaluation doit être effectuée avant de pouvoir être transmise aux 184 parties à être touchées par cette interdiction mondiale. Le comité d'examen des POP a créé un groupe de travail intersessions, qui doit préparer une évaluation de la gestion des risques comprenant une analyse des mesures de contrôle possibles pour l'UV-328. **Cette substance pourrait être inscrite sur la liste des POP au plus tôt au printemps 2023.** L'UV-328 absorbe les radiations, ce qui prévient la dégradation des plastiques et d'autres matériaux. Toute nouvelle mesure aura donc des répercussions sur de nombreux produits offerts sur le marché. Par exemple, l'industrie automobile mondiale a prévenu la Conférence des Nations Unies qu'elle aurait besoin d'au moins cinq ans et plus pour trouver un substitut au UV-328.

Publication des ébauches de rapports d'évaluation préalable (EREP)

Publications des EREP sur les produits ignifuges et les phénols ayant réagi avec du méthylstyrène (PMS)

À l'automne 2021, de sérieuses inquiétudes ont été soulevées quant à l'utilisation des PMS dans les produits CASE, et une proposition a été formulée pour que plusieurs produits ignifuges du secteur CASE soient désignés comme toxiques et ajoutés à l'Annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Malheureusement, l'ébauche d'évaluation des PMS propose d'interdire l'utilisation de ces substances au pays. Les PMS sont utilisés en grande quantité dans quelques revêtements et adhésifs industriels, tels que sur les navires dans le segment canadien robuste de la construction et de la rénovation navales, sur les flottes de la marine et des traversiers canadiens ainsi que sur les infrastructures en acier de construction pour les conduites d'eau, les ponts et les réservoirs. La proposition, qui consiste à ajouter les PMS à l'annexe 1 de la LCPE, est basée sur la toxicité environnementale, mais n'a pas satisfait pas les critères des préoccupations pour la santé humaine. Le rapport final sur l'évaluation des risques est attendu au cours de l'automne 2023. **L'interdiction du Canada semble être unique, car aucune autre instance, comme l'UE ou le gouvernement américain, n'a mis en place une interdiction similaire. L'ACIPR a déposé un mémoire au début du mois de mars 2022 soulignant le manque d'alignement avec les autres instances en ce qui a trait à des produits certifiés utilisés à l'échelle mondiale et contenant des PMS.** Cette décision est prise en l'absence de solutions de rechange évidentes et ne tient pas compte des effets socioéconomiques négatifs qui pourraient survenir si une telle interdiction devait être adoptée au Canada seulement. L'ACIPR a également suggéré que la substance soit examinée en utilisant l'approche d'une formulation approfondie du problème, qui inclurait la participation d'experts internationaux en évaluation des risques et des formulateurs oeuvrant au sein de l'Organisation maritime internationale.

Six substances du groupe des produits ignifuges (PTPh, PBPhDPh, PBBPhPh, PMNDPh, PTPPh et PTE) sont proposées comme toxiques. Les principales préoccupations concernent l'exposition de la peau à certains produits de consommation ou produits destinés aux enfants. Le PTPh est utilisé dans une grande variété de produits industriels et de produits de consommation. Toutes les substances servent d'additifs ou de pigments dans les peintures et les revêtements et deux d'entre elles, le PTPPh et le PTE, sont utilisées dans les adhésifs et les obturants. Le PMNDPh et le PTE sont également

utilisés dans les emballages alimentaires. **Étrangement, l'une des substances du groupe de produits ignifuges, le PIP (3:1), dont l'interdiction a été proposée dans diverses applications aux États-Unis, ne figure pas parmi les substances proposées comme potentiellement toxiques au Canada.** L'ACIPR a également soumis des commentaires sur l'EREP relatif aux produits ignifuges afin de s'assurer qu'aucune matière première ou qu'aucun produit industriel et commercial du secteur CASE ne soit définitivement classé comme prioritaire pour la gestion des risques dans le rapport d'évaluation final à être publié à la fin de 2023 ou au début de 2024. **L'ACIPR a également profité de l'occasion pour s'opposer à toute évaluation future des produits ignifuges, et à toute autre évaluation des priorités du PGPC, qui imposerait un étiquetage obligatoire de la présence des substances ignifuges et autres dans les produits de consommation.**

Ébauche d'évaluation préalable pour le groupe des esters

Plusieurs substances du groupe des esters sont principalement utilisées comme solvants, notamment l'acétate de méthyle, l'acétate de propyle, l'acétate d'isobutyle, le laurate de méthyle, le glutarate de diméthyle, la triacétine et le diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène. **En mars 2022, l'ébauche d'évaluation désignait seulement l'acétate de méthyle comme potentiellement toxique, car il peut se décomposer en méthanol.** Ce document propose de limiter l'exposition de la population générale à l'acétate de méthyle, surtout lorsque cette substance est utilisée dans les adhésifs en aérosol et les produits décapants pour peintures et revêtements, en raison de son 'potentiel' de toxicité pour le développement. Des mesures réglementaires et non réglementaires sont envisagées pour aider à réduire l'exposition par inhalation des consommateurs à l'acétate de méthyle. De plus, des activités de suivi sont en cours pour une autre substance, l'acétate de 2-méthoxypropyle. De nombreuses personnes pensent que ces mesures ne mèneront pas à une désignation toxique étant donné l'énorme quantité de données existantes et pertinentes, qui remettent en question une telle approche.

Les membres de l'ACIPR n'utilisent pas d'acétate de méthyle dans les adhésifs en aérosol ou dans les décapants pour peinture ou teintures. De plus, l'acétate de méthyle figure parmi les composés exempts de COV dans les trois règlements sur les COV publiés au Canada, lesquels ont entraîné des réductions « substantielles » des émissions de COV dans diverses autres catégories de produits au cours des 10 à 20 dernières années. Pour ce qui est des catégories d'adhésifs et obturants industriels et des peintures en aérosol, sous toutes leurs formes, le gouvernement fédéral 'pourrait' fixer des limites



réglementaires spécifiques pour les COV à l'avenir, d'après le Programme fédéral de réduction des émissions de COV pour 2022-2030 récemment publié. **Toute restriction réglementaire future concernant les adhésifs, les produits d'étanchéité et les aérosols industriels ouvrira la porte à une utilisation accrue de l'acétate de méthyle en raison de sa photoréactivité négligeable sur un horizon de trois à huit ans. L'utilisation de cette substance à des niveaux de concentration plus élevés dans les produits du secteur CASE pourrait également aider à respecter les limites de faibles émissions de COV imposées aux adhésifs et aérosols visés par le troisième volet du Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits, qui entrera en vigueur en janvier 2024. Il semblerait qu'il y ait plus d'avantages à ne pas modifier la désignation actuelle de l'acétate de méthyle.**

Méthanol, 1-butanol et alcool benzylique proposés comme toxiques dans l'ébauche d'évaluation préalable pour le groupe des alcools

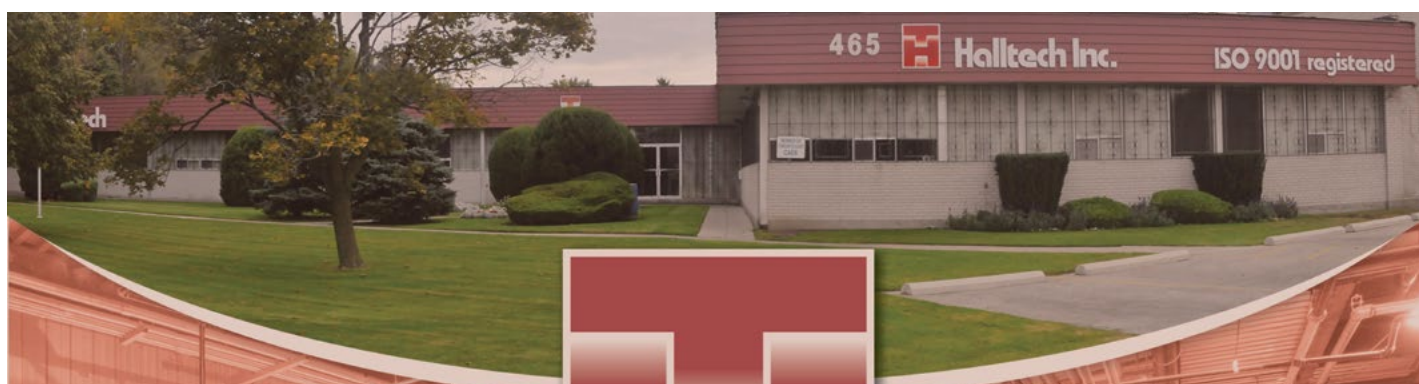
Ces trois substances sont largement utilisées dans des produits de consommation du secteur CASE et dans des produits connexes, surtout le 1-butanol. Le cadre de gestion des risques vise des produits CASE spécifiques qui contiennent les deux premières substances en raison

de problèmes de santé humaine liés à leur inhalation, **mais aucun produit du secteur CASE n'est considéré comme préoccupant suite à une exposition à de l'alcool benzylique.**

Pour le méthanol : l'évaluation a mis en évidence une exposition excessive à court terme par inhalation à l'intérieur, relativement aux décapants de peinture et vernis destinés aux consommateurs et contenant des concentrations de 10 ou 35 % de méthanol. La concentration moyenne estimée de méthanol dans les produits de resurfaçage de baignoires posait également problème.

Pour le 1-butanol : le scénario d'exposition par inhalation à court terme a confirmé les risques relatifs au développement, y compris au développement neurologique, associés aux laques destinées aux consommateurs adultes à la maison et contenant une concentration supérieure à 1 %.

Les mesures de gestion des risques réglementaires et non réglementaires proposées sont axées sur la réduction de l'exposition par inhalation au méthanol relative aux produits de décapage pour peintures et vernis disponibles aux consommateurs et des laques disponibles aux consommateurs contenant du 1-butanol. Le document sur le cadre de gestion des risques indique



Halltech Inc., ainsi que sa filiale Polycol, est un fabricant Canadien d'émulsions de polymères et d'adhésifs industriels. Ensemble et grâce à des installations de fabrication sophistiquées, nous sommes en mesure de desservir un large éventail d'industries dans les secteurs de la peinture et des enduits. Nos produits sont proposés à des prix compétitifs dans des volumes allant du baril de 200 litres aux chargements de camions-citernes. Notre force réside dans nos laboratoires de recherche et développement. Grâce à des solutions innovantes, nous sommes en mesure de formuler des produits répondant aux exigences spécifiques de nos clients.

Halltech Inc.

**465 Coronation Dr.,
Toronto, ON M1E 2K2
416-284-6111**

Nous sommes fiers de notre service à la clientèle qui, allié au support technique, nous permet de nous assurer que les clients sont toujours satisfaits et que nous répondons à leurs besoins.

Grâce à 70 années d'expérience en recherche et en fabrication, nous sommes désormais un leader reconnu pour des produits de haute qualité qui dépassent les attentes des clients.

Quels que soient vos besoins en matière d'émulsions de polymères, laissez Halltech être votre premier choix.

qu'il n'existe pas de solutions de rechange connues pour le méthanol et le 1-butanol, à l'exception de l'alcool benzylique, qui doit également être désigné comme toxique. **L'ACIPR a soumis des commentaires détaillés sur cette proposition et continue à recueillir davantage d'informations concernant les effets socioéconomiques sur les entreprises canadiennes et américaines qui vendent ou revendent ces types de produits. De plus, elle a souligné la nécessité de disposer de davantage de preuves pouvant étayer une telle décision.**

Publication finale des approches liées à l'évaluation et à la gestion des risques

Proposition de bannissement de tous les produits obturants à base de goudron de houille au Canada

Le rapport final sur l'évaluation des risques et l'approche de gestion des risques recommandant l'ajout de six substances de goudron de houille comme toxiques à l'Annexe 1 de la LCPE ont été publiés en juin 2021.

L'instrument de gestion des risques proposé a ajouté une portée plus vaste pour les obturants, laquelle va maintenant au-delà de la simple utilisation d'obturants pour le pavage au goudron de houille, comme il était initialement prévu. Des membres ont fait savoir à l'ACIPR que certaines substances dans le groupe se retrouvent encore dans d'autres types d'obturants protégeant les métaux contre la corrosion, et dans les obturants et revêtements marins. **L'ACIPR a officiellement soumis des commentaires en 2021 exhortant le gouvernement à limiter la portée de l'interdiction proposée uniquement aux obturants pour le pavage et les toitures. Ces observations ont mené le gouvernement à lancer une consultation sur le ban réglementaire proposé à la fin de 2021 lequel a pris fin au début de février 2022. La consultation avait pour but de recueillir plus de renseignements sur les autres utilisations de ces substances dans le secteur CASE.** Certains membres de l'ACIPR ont depuis décidé de ne plus produire les obturants à base de goudron de houille qui leur restaient avant que le ban réglementaire ne prenne effet; toutefois, ils auront besoin d'une période de grâce pour la vente de ces produits de 2 à 3 ans suivant l'entrée en vigueur de l'interdiction. Lors de la dernière réunion du Groupe de travail sur les peintures et les revêtements



NOS EXPERTS TROUVENT LA SOLUTION À VOS PLUS GRANDS DÉFIS DE REVÊTEMENTS POUR LE BOIS

En 2021, notre équipe de R et D a passé plus de 20 000 heures en laboratoire pour développer de nouveaux produits. Au-delà d'être des experts en chimie, nos employés travaillent avec passion et dévouent leur temps à trouver les meilleures solutions pour nos clients. Nous sommes ravis de les avoir dans notre équipe et, croyez-nous, vous le serez aussi. **Joignez-vous à l'équipe Canlak.**

ROBIN LEMAY

Directeur du laboratoire de recherche et développement

MAXIME ROULEAU

Gestionnaire de projet, produits à base d'eau

STÉPHANE GAGNON

Gestionnaire de projet, produits U.V.

STEVE DESILETS

Gestionnaire de projet, laques et vernis

JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE CANLAK | [CANLAK.COM](https://canlak.com)

en avril 2022, le gouvernement fédéral a confirmé que la réglementation en attente allait continuer d'interdire l'utilisation, la fabrication et l'importation de TOUS les obturants à base de goudron de houille au Canada. **L'ACIPR a été informée qu'il y aurait des discussions de suivi avec des intervenants durant le développement de cette réglementation; lesquelles sont prévues pour 2023.** L'ACIPR a demandé que le gouvernement lui fournisse plus de renseignements sur la liste de toutes les solutions de rechange acceptables afin d'éviter tout remplacement inapproprié puisque les goudrons de houille sont considérés comme des substances « de composition inconnue ou variable ou des matières biologiques » (UVCB). **La seule réponse donnée par les représentants du gouvernement a été de dire que tous les produits de remplacement « étaient bien connus »; ils n'ont donc apparemment aucune intention de préciser davantage les substituts appropriés.**

Rapport final sur l'évaluation des risques pour la benzophénone

En janvier 2021, le gouvernement fédéral est arrivé à la conclusion que la benzophénone était toxique pour la

santé humaine en raison des risques d'exposition par la voie cutanée et par inhalation. Cette substance se trouve dans certains produits, notamment la peinture et les revêtements intérieurs et extérieurs, ainsi que dans des teintures. L'objectif de la gestion des risques était de réduire les niveaux d'exposition associés à ces produits. Pour ce qui est de la peinture et des revêtements, un Code de pratique limitant la concentration de benzophénone à 0,1 % p/p sera bientôt proposé, lequel peut inclure une recommandation pour un étiquetage supplémentaire. **Santé Canada prévoit publier l'instrument de gestion des risques cette année ou au début de 2023, au plus tard. Un groupe de travail a été créé pour assurer un processus de développement commun et efficace pour le Code de pratique pour la benzophénone.**

Des mesures additionnelles relatives à la gestion des risques à venir concernant le phtalate DEHP

Le rapport final sur l'évaluation du composé DEHP a été publié en décembre 2020. Les mesures proposées de gestion des risques visaient à modifier le *Règlement sur certaines substances toxiques interdites* (2012) pour



Association canadienne
de l'industrie de la peinture
et du revêtement

Canadian Paint
and Coatings
Association

Devenez membre ***Votre succès est notre succès!***

Avec plus d'un siècle d'expérience en affaires réglementaires, le mandat de l'ACIPR est de promouvoir une évolution réglementaire équitable basée sur des données probantes et sur la science, et en tenant compte des répercussions sur l'industrie, l'environnement et l'économie.

Notre équipe d'experts en réglementation et en chimie offre des approches proactives sur les enjeux les plus importants de l'industrie. Notre travail de défense des intérêts répond à ces enjeux afin que nos membres puissent se concentrer sur ce qu'ils font de mieux : formuler des peintures et des revêtements qui répondent ou dépassent les normes les plus élevées en matière de réglementation et de production au Canada

*Pour savoir comment
devenir membre,
communiquez avec l'ACIPR.*

Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement
900-170 Avenue Laurier Ouest Ottawa ON K1P 5V5
613.231.3604 | info@canpaint.com | canpaint.com

*Fidèle défenseur des intérêts.
Résultats éprouvés.*

y ajouter le DEHP afin d'en interdire la fabrication, l'utilisation, la vente, l'offre de service et l'importation de DEHP dans les produits contenant une concentration maximale supérieure à 0,1 % (p/p). Une étude sur l'impact socio-économique a été réalisée pour le compte du gouvernement afin de déterminer les répercussions d'une réglementation proposée visant à interdire cette substance. Un rapport pour mener à une consultation officielle sera produit plus tard en 2022. **Le rapport a indiqué que 9 fabricants de peinture ont confirmé l'utilisation de DEHP à une capacité de 10 à 100 tonnes par an, et leur utilisation a augmenté de 27 % entre 2016 et 2020, ce qui représente une utilisation totale de 7,6 % de DEHP au Canada. Par conséquent, les activités d'application du gouvernement seront axées sur l'utilisation de DEHP dans le secteur CASE. L'ACIPR a expressément remis en cause l'approche pour le moins singulière d'interdiction, qui ne cadre pas avec celle d'autres pays, y compris en Europe.**

Mise à Jour de la Phase 4 du PGPC

Plan de travail du gouvernement du Canada relativement à son inventaire annuel pour le PGPC 2022 à 2024

Le gouvernement fédéral va amorcer sa prochaine « mise à jour d'inventaire » pour l'évaluation de substances chimiques plus tard en 2022, par l'entremise de l'enquête obligatoire en vertu de l'article 71 (**1 000 substances en feront partie**). Le seuil de quantité à déclarer sera de 100 kg par année et le seuil de concentration sera supérieur ou égal à 0,1 %. **Le gouvernement compte donner à l'industrie 6 mois pour répondre à la mise à jour d'inventaires.** De plus, un avis de collecte de renseignements ciblés est attendu à la suite de la période de 6 mois afin lui permettre de parachever l'enquête. Le « format » de l'enquête en vertu de l'article 71 s'inspirera de l'enquête plus complexe concernant les 189 analogues structuraux du BPA, laquelle s'est révélée être un exercice très onéreux et chronophage. Elle était encore plus onéreuse que pour toute autre enquête en vertu de l'article 71 publiée par le passé concernant un nombre bien plus élevé de substances. De plus, une autre **enquête en vertu de l'article 71 comportant une autre série d'un millier de substances sera lancée au milieu de 2023 et elle sera suivie par un avis de collecte de renseignements ciblés après 6 mois.**

Il semble maintenant que le gouvernement veuille que des mises à jour d'inventaires soient effectuées chaque année, du moins pour les deux prochaines années. Plus l'entreprise est grande, plus grand sera le travail de mise à jour des inventaires. Il s'agit néanmoins d'une importante charge de travail, indépendamment de la taille de l'entreprise. **L'ACIPR a demandé au gouvernement de**

prioriser davantage les substances pour assurer un flux de travaux plus facile à gérer et d'en partager la liste le plus rapidement possible, et ce, bien avant la publication de l'avis en vertu de l'article 71 afin de permettre aux entreprises d'être mieux préparées pour cet exercice de grande envergure de collecte de renseignements. Le fait de se concentrer davantage sur des substances « prioritaires » garantit une meilleure prévisibilité pour tous.

Le gouvernement fédéral prévoit limiter les utilisations restantes des agents SPFA

En avril 2021, le gouvernement fédéral a publié un avis d'intention pour aborder la question d'une vaste classe composée de 4 700 substances dans le cadre du regroupement d'agents SPFA. Lors de la dernière réunion du Groupe de travail sur les peintures qui s'est tenue le 26 avril 2022, les représentants gouvernementaux ont informé les membres de l'ACIPR de leur intention de publier leur **Rapport sur l'état des SPFA** au printemps 2023. **Les agents SPFA consistent en une chaîne carbonée de groupements entièrement perfluoroalkyliques ou partiellement polyfluoroalkyliques connectée à différents groupes fonctionnels qui comprennent les agents SPFO, APFO, PFCA à longue chaîne, lesquels sont déjà ciblés en prévision de l'interdiction au Canada.** La proposition de règlement interdisant l'utilisation des agents SPFO, APFO et PFCA à longue chaîne a été **publiée en mai 2022. Le développement réglementaire pour la vaste classe d'agents SPFA se poursuit avec des investissements continus dans la recherche et la surveillance, avec la collecte et l'examen de renseignements relatifs aux agents SPFA en vue d'identifier une approche fondée sur cette classe et avec la revue des développements des politiques dans d'autres juridictions plus globalement.** D'autres substances SPFA sont utilisées dans une vaste gamme de produits comme les surfactants, les lubrifiants, et les produits imperméables à l'eau, aux salissures et aux graisses, en raison de leurs propriétés uniques. **Alors que des agents SPFA sont utilisés dans des additifs de peinture et de revêtement, et compte tenu du fait que de nombreux membres de l'ACIPR pourraient, à l'heure actuelle, ne pas avoir une connaissance réelle de l'exposition de leurs produits aux SPFA, il faudra prêter une plus grande attention sur ces agents au cours des prochains mois.**

Un projet de Règlement publié en 2022 propose d'interdire certaines substances toxiques

Le projet de règlement aurait pour objectif de limiter davantage la fabrication, l'utilisation, la vente et l'importation de trois groupes d'agents hydrophobes et oléophobes incluant le sulfonate



de perfluorooctane (ses sels et ses précurseurs), le SPFO, l'acide perfluorooctanoïque (ses sels et ses précurseurs), l'APFO et les acides perfluorocarboxyliques à longue chaîne (leurs sels et leurs précurseurs), les APFC À LC, l'hexabromocyclododécane (HBCD), les polybromodiphényléthers (PBDE), et deux produits ignifuges additionnels (le déchlorane plus (DP) et le décabromodiphényléthane (DBDPE) (ainsi que les produits les contenant). **Il ne reste qu'un nombre limité d'exemptions pour toutes ces substances.** Il semblerait que l'utilisation des deux produits ignifuges ait été confirmée il y a de cela quelques années dans certains adhésifs et obturants. **Au cours de dernières années, l'ACIPR a souvent averti ses membres de l'interdiction à venir concernant ces substances et des familles de substances connexes. Pour la plupart, l'interdiction n'a pas posé de préoccupations au sein des membres de l'ACIPR, sauf pour ce qui est des deux produits ignifuges qui ont soulevé des inquiétudes parmi les fabricants et les utilisateurs américains de ces substances.**



Association canadienne
de l'industrie de la peinture
et du revêtement

Canadian Paint
and Coatings
Association

Plantez un arbre Plantez de l'air pur

*Avec le Programme national
de verdissement d'Arbres Canada*

L'ACIPR s'est associée à Arbres Canada pour aider à restaurer les écosystèmes et les forêts endommagés par la plantation d'arbres. Cette année, 625 arbres seront plantés partout au Canada dans les secteurs qui ont le plus besoin de reboisement et de restauration des écosystèmes. Pendant leur croissance, ces arbres séquestreront le dioxyde de carbone et produiront de l'oxygène. Les arbres offrent également de nombreux autres avantages tels que la création d'habitats, l'élimination des polluants de l'air et la régulation des eaux pluviales. Un arbre mature peut absorber jusqu'à 22 kg par an. On estime que sur une durée de vie de 80 ans, un arbre peut séquestrer 200 kg de dioxyde de carbone et produire l'oxygène que nous respirons.

L'ACIPR invite tous nos entreprises membres à appuyer Arbres Canada dans leurs efforts à soutenir nos écosystèmes canadiens, à aider à restaurer le couvert forestier et à lutter contre les changements climatiques par la plantation d'arbres. Notre partenariat offre aux membres la possibilité de s'engager avec Arbres Canada et d'engager dans un programme national de verdissement ou à travers leur programme "Grow Clean Air" pour les entreprises qui souhaitent déterminer leur empreinte carbone.

*Pour plus de renseignements,
visitez www.canpaint.com*



ArbresCanada



Cloverdale Paint

Fiers d'être membre de l'ACIPR



ASSOCIATION
CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DE LA
PEINTURE ET DU
REVÊTEMENT

fièrement Canadienne

RÉSIDENTIEL

COMMERCIAL

INDUSTRIEL



Fiers d'être une entreprise canadienne exploitée par des Canadiens depuis 1933

Réforme de la LCPE

Les bons et les mauvais côtés

Nous nous rapprochons rapidement de la « modernisation » par le gouvernement fédéral de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999) en vertu du projet de loi S-5 qui a récemment été déposé au Sénat. Le plan consiste à finaliser les amendements à la loi d'ici la fin de 2022. Cette modernisation équivaut en fait à rechercher des exigences encore plus strictes dans l'évaluation des substances chimiques, ce qui mènera probablement à d'autres interdictions et à encore plus de restrictions quant à leurs usages. Ceci aurait été acceptable, n'eût été des récents événements survenus au Sénat où le dossier a été totalement politisé, menant à des modifications qui n'étaient pas fondées sur la science. Le projet de loi S-5 a été présenté au Sénat de façon inhabituelle qui n'a pas donné suffisamment de temps aux sénateurs, comme ils l'ont eux-mêmes admis, pour étudier et commenter sur ce qui s'avère être une législation très complexe. Ainsi, les sénateurs se sont vu proposer des sujets de discussion et des propositions de modifications par des ONG de l'environnement cherchant à éloigner le projet de loi de l'approche axée sur les risques, laquelle a bien servi le Canada pendant de nombreuses années, afin d'aller dans une direction allant au-delà de la portée du projet de loi initial.

Le projet de loi fera l'objet d'un examen de la part de la Chambre des communes pour ensuite être retourné au Sénat pour recevoir la sanction royale et être adopté. Le gouvernement a indiqué que ce renversement de procédure a été effectué parce que le programme de la Chambre des communes affichait complet. Toutefois, beaucoup ont avancé que cette décision a été prise pour donner la chance à des ONG de l'environnement de faire adopter plus de modifications au projet de loi du gouvernement. Les spéculations semblent vraies puisque le Sénat a adopté plus de 60 modifications proposées, y compris une majorité provenant de groupes de pression d'ONG, et plusieurs d'entre elles n'étaient ni soutenues par le gouvernement ni appuyées pour la plupart sur des données rigoureuses.

L'industrie des revêtements et toutes les industries du secteur des produits chimiques ne peuvent pas ignorer ce qui s'est produit. Les modifications finales en vertu de cette Loi devraient être finalisées par la Chambre des communes à l'automne 2022. La LCPE est la principale loi imposant des exigences relativement aux substances chimiques vendues, utilisées, émises au Canada. Il est très clair qu'il y a un vif désir d'accroître les interdictions et de mettre en place de nouvelles restrictions d'utilisation sur les substances chimiques dans le commerce aujourd'hui, le plus souvent sans s'appuyer sur des données scientifiques qui les justifient. Cela semble se faire sans se préoccuper de ce que la science dicte à l'égard de la gestion des risques liés aux substances chimiques dans le commerce, et cela s'ajoute aux 50 000 règlements sur les produits chimiques au Canada, qui veillent déjà à ce que les substances chimiques qui se retrouvent dans les produits soient utilisées sans danger.

Si les 60 modifications proposées par le Sénat prévaleront à la Chambre des communes, ce sera un triste jour pour la science et l'évaluation des substances chimiques ainsi que pour l'approche canadienne fondée sur le risque, très appréciée en la matière. Le respect qu'a reçu depuis plusieurs années à travers le monde l'approche fondée sur les risques du Canada à l'égard de l'évaluation des substances chimiques prendra alors fin. Ce n'est rien de nouveau de la part des ONG qui critiquent chaque décision du gouvernement fédéral relative à l'environnement et à la santé jusqu'à tout dernièrement. Toutefois, l'on était loin de s'imaginer qu'une nouvelle approche fondée sur les dangers serait implantée dans le processus décisionnel du gouvernement comparativement à l'approche exhaustive actuellement évaluée par les pairs et fondée sur les risques et sur la science, assurant ainsi que toutes les substances chimiques soient utilisées de manière sécuritaire. **Au lieu de cela, une grande partie des modifications proposées récemment à la LCPE au Sénat iront bien au-delà des intentions du gouvernement, et elles sont pour la plupart basées sur des données scientifiques limitées en appui à des activités de militantisme environnemental.**



Jusqu'ici, l'approche du gouvernement fédéral à l'égard de la modernisation de la LCPE n'a montré que peu de reconnaissance envers les réalisations de l'industrie chimique au cours des 20 dernières années en ce qui a trait à sa gérance des produits et au développement durable. C'est comme si le temps s'était arrêté ou que personne ne s'est donné la peine d'examiner la situation. Les groupes de défense ayant un agenda très spécifique mettent de l'avant l'idée que les substances chimiques sont néfastes, qu'elles ne cessent d'empirer et que leur réglementation ne fonctionne pas. Ils ont tort. Tout le monde sait que les substances chimiques utilisées par les consommateurs 'doivent' être réglementées et traitées avec soin, et qu'elles sont soumises d'innombrables règlements et de normes pour s'assurer qu'il n'y a aucune répercussion tant sur la santé humaine que sur l'environnement. En fait, un récent rapport réalisé par une organisation de recherche très respectée (PWC), et qui de surcroît a été reconnu par le gouvernement, faisait mention du fait que 50 000 règlements sur les substances chimiques au Canada sont désuets ou redondants, et que beaucoup ne sont rien de plus que de la paperasserie administrative. Les gens qui travaillent dans l'industrie chimique savent d'expérience que ces règlements couvrent beaucoup de facettes de la gestion des produits chimiques en lien à la sécurité des travailleurs, à leur transport et stockage, à la gérance des produits, à leur étiquetage, à la qualité de l'air, et la liste est encore longue! **Dès lors, les substances chimiques qui se trouvent sur le marché canadien peuvent aujourd'hui être utilisées en toute sécurité.** De plus, le gouvernement fédéral continue d'évaluer des milliers de substances chimiques, en étroite collaboration avec l'industrie, afin de s'assurer que celles-ci demeurent sécuritaires en fonction des plus récentes données scientifiques.

En plus d'être entièrement conforme, l'industrie CASE a évolué grandement au cours des 20 dernières années ce qui a trait à la gérance de produits et au développement durable. Malgré cela, il n'y a eu pratiquement aucune reconnaissance des énormes progrès réalisés dans l'évaluation des substances chimiques de la part de ceux qui cherchent à les interdire arbitrairement ou à restreindre

leurs utilisations. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les rapports de développement durable des entreprises de revêtements à travers le monde pour comprendre ce qu'elles ont accompli et les objectifs environnementaux ambitieux qu'elles ont fixés aux plus hauts niveaux de leurs organisations. Une grande part de ces efforts est en lien avec les objectifs sur les ESG des Nations unies et leur engagement envers l'atteinte de la cible de zéro émission au cours de la prochaine décennie, dans certains cas. Ces efforts incluent également des initiatives pour devenir carboneutre, pour utiliser plus d'énergies renouvelables, sans oublier une utilisation accrue de matières biosourcées, des initiatives pour augmenter le recyclage de façon systémique et bien d'autres encore axées sur une approche d'économie circulaire en affaires.

Le secteur CASE injecte à lui seul plus de 20 milliards de dollars chaque année dans l'économie, en offrant de bons emplois aux Canadiens. Tous les secteurs de l'industrie des produits chimiques multiplient ce nombre par vingt. Des conséquences imprévues découlent souvent d'une réglementation. La norme pour toute nouvelle réglementation, conformément aux principes réglementaires établis par le gouvernement du Canada, doit tenir compte de ce qui suit : **« Le processus décisionnel est fondé sur des preuves : Les propositions et les décisions sont fondées sur des preuves, une solide analyse des coûts et des avantages, et sur l'évaluation des risques tout en étant ouvertes à un examen par le public. »** Il est à souhaiter que les considérations à l'égard des modifications proposées à la LCPE adhèrent finalement à ce principe essentiel, qui semble avoir été ignoré par le Sénat canadien.



Vingt millions

de kilogrammes de peinture ont été récupérés en 2021 et retirés des sites d'enfouissement et des eaux navigables, alors que la totalité des coûts de recyclage a été défrayée par les fabricants de peinture

Gérance de produits étendue

Coûts croissants de la réglementation pour le recyclage de la peinture en Ontario

Le nouveau Règlement sur les produits dangereux en Ontario a fait augmenter considérablement les frais réglementaires pour les programmes de recyclage en 2020, soit de 400 % pour la peinture, et il y a eu une autre augmentation de 15 % en 2022. L'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA), qui est chargé d'assurer l'application et la conformité, semble maintenant s'occuper de façon arbitraire à l'établissement de ces frais, et détermine également de facto la politique de gestion des déchets pour le gouvernement de l'Ontario en « interprétant » ce que dit la législation ou la réglementation. Le ministre du MEPP ne semble pas voir de problème à cette approche, même si la politique est censée être de « son » ressort et non celui d'une « autorité » indépendante, non élue. **L'ACIPR continue de demander plus de modifications au règlement sur les PDS pour les résidus de peinture en Ontario en raison des coûts croissants liés à la bureaucratie et associés d'une comptabilité déficiente et d'une absence de transparence, pour tout ce qui est prétendument en lien avec de meilleurs résultats pour le recyclage de la peinture dans la province.** Après l'entrée en vigueur du règlement sur les produits dangereux, l'ACIPR a eu la chance de pouvoir réduire les coûts d'accessibilité de 4 millions de dollars annuellement. Elle a pu le faire en remettant en question la formule d'accessibilité excessive du règlement qui exigeait des sites inutiles pour le retour des résidus de peinture, c'est-à-dire des dépôts municipaux et/ou encore des événements.

Groupe de travail sur les revêtements et les adhésifs (CAWG) de l'ARLA

La première réunion du CAWG s'est tenue en avril 2021. Une autre se tiendra en 2022 lorsque « l'examen ciblé » de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) aura atteint un stade plus avancé. Cet examen complet est axé sur l'amélioration des protocoles d'évaluation des biocides qui seront plus opportuns, en fonction des meilleures données disponibles et qui s'aligneront avec notre plus important partenaire commercial, les États-Unis. **D'autres enjeux importants pour le secteur de la peinture comprennent le statut du rapport sur la décision finale en lien à l'analyse du regroupement de six agents de conservation de peinture; et les récentes positions de l'ARLA visant à limiter davantage ici plusieurs décisions de l'EPA aux États-Unis, lesquelles continuent à autoriser l'utilisation de deux biocides de peinture et d'adhésif (propiconazole et diuron) aux États-Unis. Ceux-ci ne sont toujours pas enregistrés pour les mêmes usages au Canada.**



L'ARLA n'a pas encore publié les décisions finales relatives au regroupement de six agents de conservation de peinture

En juillet 2021, l'ARLA a proposé des décisions pour six biocides pour peinture (folpet, dazomet, chlorothalonil, diodofon, zirame et omadine de sodium). L'utilisation de **l'omadine de sodium** serait toujours acceptée dans la peinture et les revêtements avec des niveaux proposés inférieurs à ce qui serait jugé efficace. L'utilisation du **chlorothalonil** serait encore acceptée dans les peintures au latex et à base de solvant, mais son enregistrement pour une utilisation dans les peintures extérieures et les panneaux de bois serait annulé. D'autres consultations sur le chlorothalonil auprès de déclarants ont été entreprises en février 2022. Le **dazomet** serait toujours accepté pour une utilisation dans la peinture avec des limites réduites, mais son volume annuel de production serait également restreint. Les enregistrements du zirame et du folpet pour leur utilisation respective dans les adhésifs et les peintures **devraient être annulés**. La décision finale pour le zirame est attendue en septembre 2022. De plus, les professionnels de la peinture devraient porter un EPI lorsqu'ils utilisent des formulations comprenant du diodofon, du dazomet et du chlorothalonil. Pour le **diodofon**, une décision finale était attendue en septembre 2022. Bien que certains de ces biocides ne sont pas couramment utilisés par les membres (diodofon, dazomet, zirame, folpet), **l'industrie de la peinture ne veut pas que leurs utilisations actuelles ou potentielles soient réduites ou éliminées de quelque façon que ce soit. La façon d'évaluer ces agents par l'EPA des États-Unis suscite toujours une préoccupation importante. En effet, leur évaluation à partir des mêmes données toxicologiques arrive à des conclusions différentes, soit des conclusions moins sévères qu'au Canada. Pourquoi les « mêmes » sources de données fiables produisent-elles encore « différentes » interprétations et mesures de contrôle entre les deux organismes dans les deux pays?** Ce manque d'alignement n'est certes pas utile pour une industrie aussi hautement intégrée que l'industrie de la peinture et des revêtements.

Révision ciblée de la Loi sur les produits antiparasitaires par le Comité directeur de la transformation de l'ARLA

En mars 2022, l'ARLA a publié un document de discussion visant la modernisation de la *Loi sur les produits antiparasitaires* par le biais d'un processus de révision ciblée des pesticides afin d'améliorer les pratiques commerciales et d'améliorer la transparence. **La période de commentaires a pris fin le 20 mai 2022.** L'objectif de la révision ciblée est

de renforcer la protection de la santé et de l'environnement tout en atténuant la pression actuelle qui pèse sur les ressources de l'ARLA. Le Comité coopère avec l'industrie et des ONG pour établir un « programme de transformation » plus large, demander l'avis de divers secteurs de l'industrie et identifier des enjeux techniques par l'entremise de groupes d'experts. Le Comité directeur est composé de plus de 60 organisations. **Un examen préliminaire des travaux du Comité effectué par des membres de l'ACIPR a soulevé des inquiétudes quant à l'utilisation suggérée d'une prétendue « science citoyenne », qui n'a pas sa place dans toute évaluation formelle des pesticides. Si elle n'est pas basée sur des données scientifiques examinées par des pairs comme c'est le cas jusqu'ici, de quel genre de science s'agit-il?** Pour assurer une représentation directe de l'industrie, Gary LeRoux de l'ACIPR et Adrian Krygsman (Troy/Arxada), membre de l'ACIPR, représentent le secteur CASE au sein du Comité. Ce dernier détient d'ailleurs une vaste expérience de travail au sein de groupes d'experts similaires tels que ceux de l'ACIPR, de l'ACA et de l'ACC. Susan Herron de Dow prend part aux discussions au sein du groupe de travail technique sur l'usage des pesticides. **Les notes de réunion et les documents de présentation connexes de l'ARLA ont été publiés sur la plateforme CoatingsHUB^{MC} de l'ACIPR et des récapitulatifs présentés en temps utile sur les nombreuses réunions de discussions du Comité et du groupe de travail continuent d'être envoyés aux membres du Groupe de travail sur les revêtements et les adhésifs (CAWG) de l'ACIPR. Santé Canada compte publier plus tard cette année un rapport « Ce que nous avons entendu ».**

Toutefois, si aucune modification officielle ou importante n'est apportée à la *Loi sur les produits antiparasitaires* à la suite de cet examen, le secteur de la peinture et des revêtements devra quand même faire face au processus d'examen réglementaire concernant le maintien de l'utilisation d'ingrédients essentiels pour la conservation de la peinture. Il y a toujours eu des discordances en matière de délais et de décisions avec l'EPA des États-Unis, et une claire contradiction entre les demandes de confidentialité de renseignements commerciaux par rapport aux données d'essai confidentielles, et dans la gestion des données réelles. **L'industrie doit demeurer pleinement engagée dans ce dossier.**

Coûts pour l'Ontario

du recyclage de la peinture très exagérés!

L'ACIPR, tout comme d'autres associations de l'industrie, demeure préoccupée par la prestation des services de récupération des déchets qui est faite par une autorité déléguée comme le RPRA en Ontario. Tout d'abord, le MEPP voudra peut-être se rappeler des propos de Don Drummond dans son important et très respecté rapport sur les autorités déléguées :

« L'Assemblée législative assume la responsabilité générale et le contrôle sur ce qui est établi dans la loi constitutive, et le gouvernement assume la responsabilité générale et le contrôle sur ce qui est établi dans les règlements; »

Le gouvernement approuve les règles concernant des questions telles que la composition du conseil d'administration, le processus d'établissement de la tarification et le conflit d'intérêts, surveille et reste responsable devant l'Assemblée législative de l'ensemble du rendement des autorités administratives déléguées. »

“

Le plaidoyer de l'ACIPR a mené à la réduction de plus de 4 millions de dollars des coûts annuels de collecte des déchets en Ontario

Les difficultés particulières liées à la responsabilisation et à la transparence n'ont pas été totalement abordées par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario (MEPP), et ne devraient vraiment pas être déléguées au RPRA, comme le précise M. Drummond. Le gouvernement reste responsable devant l'Assemblée législative de l'ensemble du rendement. En vertu de la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC), le MEPP doit s'assurer que la RPRA est entièrement transparente et pleinement responsable de la reddition de comptes envers les producteurs ou les « parties réglementées » conformément à la Loi. Nombreux sont ceux qui ont fait valoir que ce ne fut pas le cas, étant donné que le gouvernement Ford n'a pas été en mesure de régler les enjeux dans le dernier projet de loi sur la paperasserie ni dans la directive ministérielle du ministre Piccini envoyée à la RPRA le 15 octobre 2021. Le ministre a cependant abordé le besoin d'une plus grande transparence et responsabilité dans sa récente lettre de directive ministérielle datée du 15 octobre 2021. Il en est de même pour le récent projet de loi sur la paperasserie du 7 octobre 2021, qui stipule :

« L'Ontario prend les mesures nécessaires pour s'assurer que l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA) soit transparent, responsable, et qu'il permette une surveillance efficace du nouveau modèle de responsabilité des producteurs. Nous proposons maintenant d'apporter plus de modifications pour accroître davantage la transparence et la responsabilisation du RPRA à l'égard de la population de l'Ontario. »

Ces points devraient également être abordés, car ils ont trait aux « sanctions administratives pécuniaires » proposées pour les parties réglementées concernant la récupération des déchets en Ontario. Il faudrait également se pencher sur l'élimination de l'approche hautement administrative à l'égard de la communication des données fournies par les entreprises de peinture en Ontario, ce qui, une fois de plus, reproduit ce qui se fait déjà par les responsables de

programmes qui effectuent cette tâche admirablement depuis de nombreuses années à l'aide d'un protocole de vérification établi et fiable. **Les parties réglementées, les fabricants, ont démontré leur engagement à l'égard des programmes de responsabilité élargie du producteur en Ontario depuis leur création.** Ceci est particulièrement vrai pour le programme de la peinture qui cumule les succès quant à l'atteinte continuelle de cibles au cours des ans. Cela ne sera pas le cas pour l'avenir à moins que les approches actuelles en matière de réglementation cessent de rendre encore plus difficile la production de meilleurs résultats. C'est ce que le temps nous dira bientôt pour le programme sur les PDS. **En fait, les programmes de recyclage déjà établis dans la nouvelle réglementation depuis plus de deux ans en Ontario n'ont pas produit de meilleurs résultats malgré des coûts élevés liés à la réglementation et un fardeau administratif accru.**

Le MEPP est entièrement responsable des produits dangereux et spéciaux (PDS) et d'autres règlements en Ontario, mais il a en fait délégué sa responsabilité à l'égard du mécanisme de tarification pour les PDS et d'autres règlements à une autorité extérieure, la RPRA. Ceci semble aussi aller à l'encontre de ce rappel que l'on retrouve dans le Rapport Drummond : **« Le ministère surveille et reste responsable devant l'Assemblée législative de l'ensemble du rendement des autorités administratives déléguées. »** La seule question est de savoir quels seront les coûts pour l'industrie de la fabrication en Ontario. Et, de manière plus importante encore, qu'est-ce que les nouveaux règlements sur le recyclage des déchets de la LRREC en Ontario ont permis d'accomplir au cours des dernières années en termes de résultats améliorés pour le recyclage des déchets? **Personne en Ontario ne veut répondre à cette question fondamentale, que chaque entreprise et chaque gouvernement se doivent de répondre. Il semble que la réponse soit : pas grand-chose, voire rien du tout.**

Une fois de plus, le fait de déléguer de telles mesures législatives à une autorité, sans qu'un processus d'appel efficace soit mis en place, garantit que les parties

réglementées (les fabricants de l'Ontario) n'auront guère d'autre choix que d'accepter les sanctions et les coûts réglementaires accrus, qu'ils soient justifiés ou non. **Les coûts réglementaires pour l'industrie de la peinture en Ontario ont été multipliés par cinq dans le cadre du nouveau règlement sur les PDS, soit 400 % en 2021.** En 2022, l'autorité a de nouveau augmenté les coûts réglementaires de la peinture de 15 %. Personne ne sait jusqu'où iront ces augmentations. Il y a aussi la possibilité de sanctions pécuniaires pouvant atteindre jusqu'à \$1 million, sans réelle perspective d'une procédure d'appel accélérée pour ces sanctions imposées. Tout cela s'est produit alors que l'autorité indépendante chargée des déchets dans la province a accru ses frais de fonctionnement de 800 %, passant de \$2 millions il y a cinq ans à plus de \$16 millions en 2021, et de 10 employés à 70 employés équivalents temps plein durant la même période. **Les plans d'affaires récents révèlent que cette tendance continuera à augmenter de façon importante.**

Malgré ce qui précède, les résultats prévus ou attendus pour la récupération des déchets en Ontario ne sont pas clairs, étant donné l'augmentation continue des coûts de surveillance et d'administration et l'absence d'indication que ces coûts entraîneront de meilleurs résultats. En fait, il n'y a pas eu de données comparant la récupération des déchets accomplie par les programmes précédents en Ontario avec la récupération des déchets en vertu des nouveaux règlements sous la LRREC.

L'on peut se demander si le gouvernement nouvellement élu de l'Ontario exigera que l'autorité fournisse des données permettant de savoir si le nouveau programme de gestion des déchets pour les matériaux non recyclables dans les boîtes bleues a été un succès par rapport aux programmes précédents, à la lumière de énormes augmentations des coûts réglementaires pour les fabricants.



Respirez mieux

avec les peintures à zéro contenu en COV!
L'industrie a réduit de 95 % les émissions de COV dans la peinture architecturale au cours de la dernière décade

Qualité de l'air

Le programme fédéral pour les COV recherche davantage de réduction d'émissions en provenance de produits de peintures et revêtements

En avril 2021, le gouvernement fédéral a publié un document de discussion mis à jour au sujet du *Programme fédéral de réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) attribuables aux produits de consommation et aux produits commerciaux pour la période de 2021 à 2028*. Le document indique des mesures possibles recherchées par le Fédéral pour atteindre de nouvelles réductions de COV dans les secteurs clés de la consommation et du commerce, tels les secteurs de la peinture, des revêtements, des adhésifs et des obturants. Les revêtements architecturaux, les adhésifs et les obturants industriels, les revêtements de finition d'automobile, les revêtements en aérosol ainsi que les revêtements pour le plastique, le caoutchouc et le verre y sont mentionnés. L'ACIPR a soumis des commentaires détaillés sur l'approche proposée pour chaque sous-secteur. **Lors des récentes réunions du groupe de travail sur les peintures et les revêtements en 2021 et 2022, le gouvernement fédéral a confirmé avoir examiné et pris en compte les commentaires de l'ACIPR en vue de la publication du programme fédéral (2022-2030), lequel a paru dans la partie I de la Gazette du Canada en juillet 2022.** Le gouvernement cherche à réduire davantage les émissions de COV en se concentrant sur les contenants de carburant portables et en modifiant les règlements actuels sur les COV des revêtements architecturaux et de finition automobile. Il élaborera également de nouveaux instruments de gestion de risques pour les adhésifs et les obturants industriels et commerciaux ainsi que pour l'impression sur les emballages en plastique. Des informations supplémentaires seront actuellement recueillies afin d'évaluer les possibilités de réduction des émissions pour les secteurs suivants : pesticides; revêtements de pièces automobiles et assemblage de voitures, de fourgonnettes et de camions légers; et revêtements pour le plastique, le caoutchouc, le cuir et le verre.

Analyse coûts-avantages du gouvernement fédéral relative à la réduction des émissions de COV

En juillet 2022, le gouvernement fédéral a lancé un sondage sur la teneur en COV des adhésifs et des obturants industriels pour 2021, lequel devrait prendre fin en novembre 2022. **Les rapports définitifs, qui seront publiés en 2023, détermineront les possibilités de réduction des émissions de COV et les incidences économiques de nouvelles réductions.**



Consultation et modification à venir du règlement fédéral sur les COV dans les revêtements architecturaux

Le gouvernement fédéral va probablement lancer une consultation préalable avec les parties prenantes au sujet d'une nouvelle réglementation sur les COV dans les revêtements architecturaux. Selon le programme fédéral 2022-2030, ce règlement nouvellement modifié devrait être publié au cours des deux prochaines années. L'ACIPR a déjà formulé des commentaires officiels et soulevé des questions techniques liées aux attentes optimistes quant aux réductions accrues d'émissions de COV et leurs effets économiques. **Lors de la dernière réunion du PCWG avec les membres en 2021, les responsables d'ECCC ont indiqué que leur intention était d'adopter les limites de COV du California Air Resources Board (CARB) plutôt que celles de la phase II de l'OTC. Aucune autre confirmation n'a été fournie à cet effet cette année, mais l'ACIPR continue à suivre la situation de près.**

Le programme fédéral 2022-2030 sur les COV inclut encore la révision du règlement actuel sur les revêtements de finition d'automobile

À la suite de la consultation préalable sur le *Programme fédéral de réduction des émissions de COV*, le gouvernement prévoyait de réviser la réglementation sur les COV dans le secteur des revêtements de finition d'automobile, malgré qu'une réduction minime des émissions soit prévue dans ce secteur. Le gouvernement a confirmé son intention d'adopter la Model Rule for Mobile Equipment Repair and Refinishing (MERR) 2011 de l'OTC au Canada. Toutefois, les membres de l'ACIPR ont contesté la nécessité d'adopter l'OTC MERR Canada. **ECCC a déclaré qu'il prévoyait terminer un examen réglementaire de la réglementation sur les COV pour les produits de finition d'ici la fin de 2022. Le gouvernement a récemment confirmé ses priorités pour 2022-2030, qui seront étroitement axées sur la révision des limites canadiennes de COV dans ces produits, ainsi que sur plusieurs nouvelles limites pour les obturants et les adhésifs architecturaux et industriels et commerciaux. Cette situation ne sera pas favorable aux entreprises de peinture et de revêtement, étant donné le volume des échanges commerciaux dans l'industrie, notamment des États-Unis vers le Canada. Cela signifie également qu'une petite quantité de production de revêtements de finition au Canada pourrait être touchée négativement.** À ce jour, l'industrie des revêtements a dépassé les attentes en matière de réduction des COV

et continuera à le faire à l'avenir. À ce titre, les variations climatiques au Canada par rapport aux règles du CARB doivent être pleinement prises en compte, car elles restent une source de préoccupation quant à l'efficacité des limites du CARB sous le climat difficile du Canada.

Règlement final limitant la concentration en COV de certains produits

Le *Règlement limitant la concentration en COV de certains produits* a été publié le 1er janvier 2022 et sa date d'entrée en vigueur finale a été fixée au 1er janvier 2024. Ce règlement sur les COV fixe des limites qui auront des répercussions sur les adhésifs, les dissolvants d'adhésifs, les obturants et les produits de calfeutrage, les diluants et les solvants à usages multiples vendus au Canada, utilisés par les consommateurs domestiques, institutionnels et commerciaux. **Aucun délai de vente n'a été fixé pour ces catégories de produits qui pourraient être encore vendus après janvier 2024. L'ACIPR a fourni à ses membres la fiche d'information du gouvernement fédéral qui fait partie de ses efforts promotionnels de conformité. Celle-ci montre les options de permis possibles.**



LEADERS MONDIAUX DANS

LA CONFORMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION MONDIALE DES SUBSTANCES CHIMIQUES SERVICES DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SÉCURITÉ DE LA QUALITÉ

Intertek aide les entreprises de produit chimiques à se conformer, avec succès, aux diverses exigences réglementaires de contrôle des substances chimiques ou aux programmes volontaires dans le monde entier

Nous sommes là pour vous aider

- Déclaration mondiale et enregistrement des produits chimiques, des polymères et des organismes vivants
- Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles au Canada (RRSN)
- Services de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- Services de réglementation « REACH » (UE, Royaume-Uni, Turquie, Corée, Inde, Eurasie)
- Plan de Gestion des produits chimiques (CMP)
- Enregistrement mondial des biocides, des pesticides et des engrais
- Services d'application de produits chimiques non alimentaires de l'ACIA
- Services de réglementation des substances au contact alimentaire
- Évaluations des risques environnementaux
- Évaluations des risques de substances toxiques
- Services de fiches Signalétiques de données de sécurité
- Emballage et étiquetage des produits de consommation
- Services d'information commerciale confidentielle
- Service de notifications des contrôles antipoison (PCN)



PLUS D'INFORMATION



+1 905 542 2900



chemicals.sci-reg@intertek.com



intertek.com/assuris/chemicals/

L'industrie des revêtements mérite de se voir attribuer plus de crédit !

Les sociétés membres de l'ACIPR au Canada sont confrontées à de nombreux défis en raison du nombre accru de règlements qui se sont ajoutés à un nombre déjà impressionnant de règlements sur les produits chimiques, soient plus de 50 000, selon la propre estimation du gouvernement. Ces règlements veillent à s'assurer que les substances chimiques dans les produits sont sécuritaires pour la santé humaine et l'environnement. Certains comparent cela au « boyau d'incendie » de la réglementation canadienne. **L'ACIPR a beaucoup travaillé pour s'assurer que les règlements actuels et ceux à venir ont une incidence sur l'industrie des revêtements continuent de se concentrer sur des données scientifiques et factuelles.** Lorsque cette position est prise, l'industrie en sort gagnante. Mais, si les objectifs ne cessent de changer en termes d'évaluation, la position doit se fonder sur les besoins réels et elle doit assurer de meilleurs résultats.

Alors que l'ACIPR continue de militer en faveur d'une approche équilibrée à l'égard de la politique publique et de la réglementation, le moment est venu de reconnaître l'incroyable réussite de l'industrie sur le plan de la durabilité. Partout dans le monde, les membres de l'ACIPR ont réalisé de grands progrès en ce qui a trait à la baisse des émissions de COV dans les revêtements architecturaux, entre autres. À lui seul, dans le secteur architectural, plus de 90 % des émissions de COV ont été réduites, soit l'équivalent du retrait de la circulation de 320 000 voitures de taille moyenne, et ce, chaque année. L'industrie a connu un succès impressionnant dans le recyclage des restes de peinture, alors que 20 millions de kilogrammes de peinture sont recyclés **chaque année** au Canada, et que la totalité des coûts de recyclage est défrayée par les fabricants. C'est l'équivalent de peindre plus de 500 000 maisons. Parmi les autres percées importantes, notons les revêtements marins antisalissures qui procurent des avantages exceptionnels en matière d'éco-efficacité lorsqu'ils sont appliqués sur des camions-citernes, des transporteurs de vrac et des vaisseaux; ils peuvent réduire les gaz à effet de serre et d'autres émissions par 9 % (en moyenne). Il s'agit d'un large volume quand on pense que 90 % de tous les produits vendus dans le

monde sont expédiés par voie maritime. Ce n'est pas un mince exploit puisque le transport de marchandises compte pour environ 2 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

Les revêtements pour toits blancs apportent une valeur ajoutée en améliorant la capacité des bâtiments commerciaux et résidentiels à contrôler la température, entraînant du fait même une diminution de l'utilisation énergétique et des économies d'énergie pouvant atteindre de 10 à 70 %. Les revêtements externes résistant à la corrosion pour le transport fluvial améliorent l'infrastructure des canalisations de transmission d'eau potable et non potable. La technologie automobile à base de monocouche permet d'obtenir une peinture plus durable tout en utilisant moins d'énergie et d'eau et en réduisant les émissions de CO₂ et de particules comparativement aux procédés de peinture traditionnels.

Bien que de nombreuses personnes aient déjà fait état des caractéristiques mentionnées ci-dessus, le moment est peut-être venu de redoubler d'efforts et d'adopter pour une approche plus proactive afin de mettre encore plus en lumière les progrès significatifs réalisés jusqu'ici par le secteur en matière de durabilité et ses projets à venir. **L'industrie de la peinture et des revêtements doit obtenir plus de crédit pour ses efforts de R et D accrus en matière de développement durable, comme le démontrent clairement les déclarations annuelles de nombreuses entreprises membres de l'ACIPR depuis les dernières années.** L'industrie mérite en effet plus de reconnaissance, et non davantage d'obstacles et de contraintes réglementaires inopportunes, pour adhérer pleinement à la durabilité et l'intégrer à l'ADN d'entreprise. La stratégie et les valeurs des entreprises reflètent maintenant clairement cette façon de faire. Et tout cela est bien évident tant pour les plus grandes entreprises que pour les petites et les moyennes. Ceci s'inscrit dans la foulée de cet engagement de longue date de l'industrie des revêtements à l'égard de la sécurité des travailleurs et des produits, comme en on fait foi les principes du programme Coatings Care® il y a plusieurs années lesquels remplaçaient souvent alors la réglementation.



L'industrie adopte maintenant plus largement les objectifs de développement durable des Nations unies qui sont d'intérêt pour l'industrie des revêtements en particulier.

En termes de gouvernance et d'exécution, l'engagement accru de l'industrie à l'égard de la durabilité et de divulgation de rapports est réel. **Cela inclut un engagement accru de la part des PDG qui font maintenant partie intégrante de l'engagement et des mécanismes de surveillance de leurs entreprises en matière de durabilité.** Tous les cadres supérieurs au sein des entreprises de revêtements jouent un rôle important dans le développement et la livraison de produits et l'application de pratiques plus durables. Ceci s'observe non seulement au sein des entreprises, mais aussi dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement. C'est pleinement soutenu par un engagement visant à aligner les approches durables à celles des organisations de normalisation fiables et reconnues comme le SASB (Sustainability Accounting Standards Board), qui offre un mécanisme de déclaration plus transparent sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). **Finalement, les actionnaires demandent que les entreprises et les fournisseurs de matières premières adoptent des pratiques exemplaires de durabilité, car les consommateurs prennent maintenant des décisions d'achat en fonction des agissements des entreprises à cet égard.**

Aucun des objectifs fixés par les Nations unies (ou d'autres organismes) n'est pertinent s'il n'y a pas aucune reddition de compte concernant les mesures de référence envers des cibles concrètes ou aspirationnelles. Ainsi, les entreprises élaborent maintenant des rapports sur la durabilité en se servant de mesures de référence fondées sur les résultats de base des années antérieures, comme : le pourcentage de ventes provenant de produits et de procédés avantageés par leur durabilité; les sites de fabrication sans aucuns déchets expédiés aux décharges; les sites d'enfouissement des déchets sans émissions; la réduction des déversements; la réduction des déchets et des gaz à effet de serre, et plus encore. Des rapports sont également rendus sur des mesures liées à de nombreux

facteurs : l'utilisation des terres et la biodiversité, l'utilisation de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la gérance des produits, ce qui comprend le recyclage en vertu d'une économie circulaire, l'utilisation d'énergie et les émissions des GES (y compris les émissions de COV à un niveau plus bas), les approches durables envers l'innovation et le développement de produits, l'engagement accru auprès des fournisseurs en matière de développement durable, un accent toujours renouvelé sur la conformité réglementaire, et plus encore. **Les entreprises de revêtements dépassé le stade des aspirations pour se tourner vers la mise en pratique et du concret.** Cela étant dit, les objectifs ambitieux seront toujours importants sur le chemin de la durabilité puisque tout part d'une ambition.

L'approche de durabilité, et les rapports qui en découlent dans l'industrie des revêtements, sont effectivement sur la bonne voie alors que les actionnaires des entreprises de revêtements continuent en général d'investir dans la valeur qu'ils accordent aux entreprises de peintures et de revêtements de toutes les tailles, et ce, pour l'ensemble des gammes de produits. Bien que, comme plusieurs autres secteurs, l'industrie des revêtements a dû faire face au cours des deux dernières années à de nombreux défis, son engagement à l'égard de la durabilité et du développement des produits ne s'est pas atténué. Il s'est même renforcé. Il est temps pour ceux qui prennent les dispositions réglementaires au nom de plus de durabilité de rendre à César ce qui appartient à César. Nous devons tous nous assurer qu'il y a une collaboration et une consultation dignes de foi et empreintes de science concernant les nouveaux règlements, afin de garantir que l'industrie de la peinture et des revêtements, déjà innovatrice et réellement durable, puisse aller encore plus loin.



Environnement, santé et sécurité

L'ACIPR fait part de ses commentaires sur la proposition de réglementation visant à modifier le RPD (SGH, 7e révision)

L'ACIPR salue les efforts du Canada et des États-Unis qui leur ont permis de s'aligner davantage en ce qui a trait à la plus récente révision du SGH. Cette proposition aligne également Canada avec d'autres partenaires commerciaux comme l'UE, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il existe toutefois des divergences entre les propositions de Santé Canada et celles de l'OSHA, et ces différences méritent d'être examinées plus à fond. **Santé Canada prévoit publier la version finale de la réglementation du SGH (rév. 7) en décembre 2022. L'ACIPR a par ailleurs recommandé d'établir un processus de planification conjoint nord-américain entre Santé Canada, l'OSHA et la COFEPRIS du Mexique pour militer en faveur d'une vraie harmonisation des révisions du SGH.**

Les membres de l'ACIPR ont identifié les 5 principales variances (sur 14) parmi les propositions de Santé Canada, lesquelles auraient été priorisées lors des discussions de suivi qui ont eu lieu entre les deux organismes l'été dernier. La liste des 5 principales propositions de l'ACIPR mettait l'accent sur la nécessité de minimiser les variances pouvant entraîner des modifications importantes aux SGH ainsi que toutes autres modifications supplémentaires envisagées à l'égard de l'étiquetage.

Des discussions concernant l'harmonisation continuent entre Santé Canada et l'OSHA

Alors que les discussions sur l'alignement se sont poursuivies entre Santé Canada et l'OSHA tout au cours du printemps et de l'été 2022, Santé Canada a confirmé lors de la dernière réunion du PCWG qu'il n'y aura pas d'autres consultations avec les parties prenantes sur la question des variances suivantes :

Classification des produits et des substances chimiques dangereux: La principale préoccupation est que la modification proposée par l'OSHA risque d'élargir de façon démesurée les responsabilités des fabricants qui devront déterminer toutes les utilisations de PMMS et les classifications conséquentes pour les activités et les réactions en aval. **Ceci pourrait faire en sorte que les FDS deviennent une source de confusion en raison des possibilités « illimitées » en ce qui a trait à des « urgences prévisibles » mal définies qui pourraient ne jamais se produire.**

La sécurité

des travailleurs au premier plan! L'industrie respecte toute la réglementation canadienne



Renseignements toxicologiques sur les données des FDS nécessaires pour les produits dangereux et les substances chimiques dangereuses :

La principale préoccupation vient du fait que cette proposition n'ajoute en soi aucune valeur à la communication générale des dangers. La FDS n'est pas un document d'évaluation des risques, mais plutôt un document de communication des « dangers ». Cela entraînerait la création d'entrées de données personnalisées additionnelles dans le système-auteur des FDS, et celles-ci devraient être traduites dans plusieurs langues (anglais, français, espagnol, etc.), ce qui est une tâche extrêmement lourde qui ne représente aucun avantage distinctif. Cette tâche n'apporterait ainsi qu'un fardeau administratif coûteux pour les entreprises.

La prescription d'une fourchette de concentrations pour protéger les RCC et secrets commerciaux : les renseignements commerciaux confidentiels (RCC) sont déjà un point litigieux entre les pays et sont une préoccupation constante pour tous les intervenants de l'industrie, car des niveaux de concentration plus stricts signifieraient moins de protection des RCC et de la propriété intellectuelle. Il est à souhaiter que l'OSHA procède à l'utilisation de niveaux prescrits de concentration alignés avec le Canada, **mais sans exiger que des niveaux plus stricts soient obligatoires.**

Dispositions concernant l'étiquetage de petits emballages pour les contenants : Ces dispositions s'appliqueraient à une capacité de > 3 ml, mais ≤ 100 ml et à une capacité de ≤ 3 ml, où l'étiquette interfère avec l'utilisation normale du produit. Cette proposition encourage les entreprises à privilégier de plus grands formats. **Cette situation accroît la production de déchets chimiques et augmente les risques d'exposition** puisque cela force les clients à conserver des excédents de produits chimiques dont ils n'ont pas besoin. Le recours à des étiquettes repliables et détachables sur de petits contenants est un processus coûteux et chronophage qui est généralement sous-traité à un imprimeur tiers capable d'imprimer ce type d'étiquettes.

Exigences d'étiquetage pour les conteneurs expédiés : Les membres de l'ACIPR ont demandé à l'OSHA de ne pas aller de l'avant avec l'étiquetage d'un « code de date » sur l'étiquette d'un contenant lorsqu'il



31,5 MILLIONS DE RAISONS DE CÉLÉBRER

Le programme de recyclage de peinture de l'Alberta a recyclé 31,5 millions de litres de peinture depuis 2008.

Merci de faire progresser l'économie circulaire et de renforcer notre vision d'inspirer un avenir sans déchets.



albertarecycling.ca

Alberta 30 YEARS
recycling
MANAGEMENT AUTHORITY
INSPIRER UN AVENIR SANS DÉCHETS

est autorisé pour expédition. Les membres de l'ACIPR croient que cette question peut être résolue facilement parce que cet ajout sur l'étiquette ne protège pas plus la sécurité des travailleurs, et ne causera plutôt que de la confusion.

Étiquette de danger pour les poussières combustibles (PC) : Il est difficile de savoir quels produits doivent être étiquetés conformément au libellé spécifique de la mention de danger requise. L'OSHA est d'avis qu'il s'agit d'une « clarification, » mais elle ajoute de nouvelles exigences pour la classification dans l'alinéa 2 des FDS (et étiquette) pour de « possibles » PCs en aval. **Le Canada n'exige pas cette information.** Le simple fait d'émettre un avertissement indiquant qu'une matière a la possibilité de former une poussière combustible serait amplement suffisant pour protéger les utilisateurs en aval. Les fabricants ignorent toute l'étendue de la manière comment les utilisateurs en aval peuvent utiliser ou traiter leurs produits. Cependant, libeller une mention de danger leur permet de prendre éventuellement des décisions appropriées si de petites particules venaient à se produire par manipulation ou traitement d'un produit.

Retrait de l'exemption sur les produits de consommation en vertu de la Loi sur les produits dangereux

En mars 2022, Santé Canada a finalement publié un « Rapport sur les commentaires reçus » à partir de leur enquête en ligne et a organisé un atelier plurilatéral sur l'exclusion actuelle de produits de consommation dans la *Loi sur les produits dangereux*. Cette question peut potentiellement être très coûteuse pour l'industrie si l'exclusion est retirée et que tous les produits chimiques destinés aux consommateurs devront être réétiquetés en fonction de la norme du SIMDUT. Et la question des nouvelles FDS et étiquettes risquerait également de créer de la confusion auprès des consommateurs et des détaillants. L'ACIPR a rencontré des hauts fonctionnaires de Santé Canada en novembre 2021 pour discuter de sa préoccupation à l'égard de leur prise de position et réitérer les propos préalablement discutés avec Santé Canada. L'ACIPR a participé à deux forums pour défendre ardemment le maintien de l'exclusion pour les fabricants (statu quo) ou, comme option secondaire, l'adoption d'une proposition modifiée calquée en grande partie sur l'OSHA aux États-Unis. En résumé, l'ACIPR s'attend à ce que Santé Canada propose une approche hybride qui permettra de maintenir partiellement l'exemption sur les produits de consommation dans la LPD tout en présentant de nouvelles dispositions émanant de l'OSHA et possiblement de l'UE. L'ACIPR s'est vue assurée par les représentants de Santé Canada que si une modification était apportée à la LPD, une analyse coût-analyse minutieuse serait effectuée. **L'ACIPR**

s'attend à une proposition à cet effet plus tard en 2022. Selon la proposition, les échéanciers pour les prochaines étapes pourraient varier. Et les prochaines étapes pourraient impliquer davantage de consultations et une analyse coût-bénéfice sur l'impact et le fardeau liés à une nouvelle option de politique.

Modifications proposées à l'alinéa 5.12 du Règlement sur les produits dangereux

Santé Canada a mené une enquête auprès des membres de l'ACIPR et d'autres intervenants concernant une nouvelle proposition soulevée par l'industrie visant à mettre à jour les exigences des fiches de données de sécurité et des étiquettes aussitôt que de nouvelles données importantes deviennent accessibles pour un produit dangereux. **L'ACIPR a exprimé des préoccupations quant à cette exigence à l'égard du RPD qui est propre au Canada et non pas à celle des États-Unis et de l'Europe, et devrait par conséquent être retirée, puisqu'il serait toujours nécessaire d'envoyer un avis écrit de modifications d'étiquettes et de FDS.** Faire un suivi des ventes et envoyer immédiatement des lettres aux consommateurs pour faire connaître les modifications à être apportées aux FDS et aux étiquettes est une tâche fastidieuse et très chronophage. Tous les membres sont d'avis que le temps et les ressources consacrés à faire cela pourraient être mieux utilisés pour bien effectuer la mise à jour des FDS et les expédier aux clients aussitôt que faire se peut. **Si on en croit le manque de soutien pour une telle approche, Santé Canada ne donnera pas suite à la modification proposée.** Toutefois, SC ne pouvait pas souscrire à la position de l'ACIPR, qui était de retirer complètement l'exigence actuelle en matière d'avis de changements de SDS/étiquettes. **Santé Canada ne modifiera aucune exigence actuelle qui risquerait de réduire la sécurité des travailleurs, mais le ministère ne dispose d'aucune donnée démontrant que la sécurité des travailleurs est accrue par cette exigence. Pourquoi Santé Canada devrait-il maintenir une exigence sans avoir les données nécessaires fondées sur les faits démontrant les avantages d'une meilleure santé; données sur lesquelles le gouvernement dit toujours s'appuyer dans son processus décisionnel?**

Retrait de l'exigence en matière d'étiquette de copie conforme de la Loi sur les produits dangereux

La modification à la *Loi sur les produits dangereux* visant à éliminer l'exigence en matière d'étiquette de copie conforme n'a pas été ajoutée au projet de loi S-6 sur la modernisation de la réglementation à paraître à la fin de 2022. Ainsi, le dossier que Santé Canada a soumis au Conseil du Trésor a été ignoré. Malgré de nombreux appels de l'industrie, y compris de l'ACIPR, la modification n'a pas été ajoutée au projet de loi S-6, et il n'est pas prévu



actuellement de procéder à la présentation d'autres projets de loi sur la modernisation cette année. Le projet de loi S-6 proposait 46 modifications à 29 lois, pourtant il est difficile de comprendre pourquoi il n'y a pas eu de tentative de retrait de « l'exigence en matière d'étiquette de copie conforme » de la *Loi sur les produits dangereux* malgré les nombreux appels de l'industrie à le faire. Il semble que des groupes représentant les ouvriers, qui ont exercé des pressions pour la maintenir sans avoir de données pertinentes pour la justifier, ont pour l'instant gagné. L'ACIPR continue son suivi auprès des représentants de Santé Canada sur cette question puisque c'est la deuxième fois que Santé Canada a confirmé avoir proposé cette modification « uniquement administrative » au Conseil du Trésor. L'ACIPR discutera davantage de cette question avec SC pour savoir ce qui empêche exactement la publication de cette modification; et si d'autres renseignements sont nécessaires de la part de l'industrie pour démontrer l'impact négatif et le coût imposé à l'industrie CASE et à d'autres secteurs industriels au Canada.

Règlement sur les revêtements (RR)

Santé Canada a publié sa publication finale du RR dans la Gazette du Canada, Part II le 7 juillet 2022. Le nouveau règlement modifié aborde des enjeux concernant les produits de consommation en :

- a) élargissant la signification d'un revêtement pour inclure les revêtements qui ne « sèchent » pas à l'application, comme les revêtements en poudre appliqués de manière électrostatique;
- b) élargissant l'application à d'autres revêtements décoratifs pouvant être appliqués à des produits au cours de la fabrication pour inclure des matières comme les autocollants ou les pellicules;
- c) élargissant la limite totale de plomb de 90 mg/kg pour les revêtements appliqués sur tous les meubles, pas seulement sur les meubles destinés aux enfants;
- d) limitant les restrictions sur le plomb, le mercure et certains autres éléments nuisibles dans les revêtements appliqués à des parties de produits qui sont accessibles;
- e) enlevant une méthode d'essai désuète pour certains éléments nuisibles dans les revêtements appliqués;
- f) exigeant que des essais soient faits conformément à une méthode qui respecte de bonnes pratiques de laboratoire; et

- g) assurant une cohérence entre les règlements fédéraux.

L'ACIPR a consulté ses membres au sujet de ces modifications et a suivi étroitement le développement de ces règlements plusieurs années avant qu'elles ne prennent effet, ce qui est prévu pour le 20 décembre 2022.



BeautiTone
Fier membre de l'ACIPR

BeautiTone
PURE

100% ACRYLIQUE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
INTÉRIEUR

COQUILLE D'ŒUF

FINI ROBUSTE RÉSISTANT AU FROTTEMENT
COLA BLANC SEULE COUCHE
RÉSISTE À LA MOISISSURE
TENUEUR ULTRA-FAIBLE EN COUV
SÈCHAGE RAPIDE

BASE MOYENNE 3,48 L

600-04 1852R629

CANADIAN PAINT AND COATINGS ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

Les peintures BeautiTone sont vendues en exclusivité dans les Quincailleries Home Hardware et Centres de rénovation Home.

Aucun consensus

quant aux microplastiques contenus dans la peinture

Des efforts sont déployés partout dans le monde dans le cadre de recherches de la part du milieu universitaire et d'ONG sur des initiatives réglementaires. Ces recherches sont maintenant axées sur les microplastiques. Ceux-ci sont de petits morceaux de plastique, habituellement ayant une taille inférieure à 5 mm, qui pourraient avoir un impact sur l'environnement et la santé humaine. En ce qui concerne les environnements marins, l'accent sur les microplastiques « primaires », qui sont délibérément ajoutés aux formulations de produit, est passé aux microplastiques « secondaires » formés par la dégradation et la décomposition de plus gros plastiques en plus petits morceaux. Les microplastiques secondaires incluent les rejets de fibres synthétiques provenant de vêtements, l'altération de déchets de macroplastiques et la dégradation de surfaces extérieures de polymère ou de substrats. Plusieurs récents rapports médiatiques et études universitaires ont identifié la peinture et les revêtements comme étant un important contributeur aux déchets de microplastiques dans les environnements marins. Rien ne saurait être plus loin de la vérité.

Ces récentes publications laissent entendre que les niveaux de particules de peinture dans l'environnement marin **pourraient** être sous-estimés et que les particules de peinture **peuvent** être une source importante de microplastiques dans l'océan. Ces conclusions ont toutes été fondées uniquement sur des évaluations « qualitatives ». **Aucune mesure « quantitative » n'a été prise quant aux émissions de microparticules de peinture, et les données existantes sur de telles émissions se limitent à des estimations basées sur de nombreuses hypothèses relatives à l'élimination, à la longévité, aux taux d'élimination, de rétention et d'utilisation.** Un rapport daté de 2022 publié par l'ONG américaine, Environmental Action, contient une évaluation de la contribution de la peinture à la pollution par les plastiques à l'échelle mondiale, et ce, dans différents secteurs de la peinture :

de l'architectural, de la marine, du marquage de route, de l'industriel général, de l'automobile, du bois industriel et bien d'autres. Le rapport laisse entendre que la peinture est la plus importante source de fuite de microplastiques dans l'océan et les voies navigables, ce qui est plus que toutes autres sources comme la poussière de pneu et les textiles. Toutefois, les auteurs ont clairement reconnu que leur estimé voulant que 58 % des déversements de microplastiques dans l'environnement soient reliés au secteur de la peinture diffère de la majorité, sinon de tous les rapports précédents, estimant plutôt que l'incidence sur l'environnement des microplastiques liés à la peinture était de 9,6 à 21 %.

Le World Coatings Council (WCC), qui se compose de 20 associations nationales de revêtements dans le monde entier, reconnaît que les microplastiques dans les environnements marins sont préoccupants et réels. Toutefois, **il n'y a aucune donnée scientifique solide qui indique comment ou s'il y a des répercussions possibles causées par les peintures et les revêtements.** Une recherche exhaustive de la documentation a été entreprise dernièrement par un membre du WCC, l'*American Coatings Association (ACA)*, sur l'état de la science et les données disponibles sur les microplastiques concernant la peinture et les revêtements. Le CEPE (*European Council of the Paint, Printing Ink and Artists Colours Industry*), qui représente 27 états européens, mène actuellement deux études exhaustives visant à mieux connaître les effets possibles d'une dégradation des peintures et des revêtements architecturaux et marins sur la santé humaine et l'environnement. **Toutes les conclusions au sujet des impacts des microplastiques doivent être basées sur des données justifiables scientifiquement, ce qui implique une rigoureuse étude concrète ou de terrain évaluant les facteurs contributifs pertinents de facto. À ce jour, peu de données laissent croire qu'il faudrait craindre les impacts des microplastiques en**



“

Les études, montrent clairement qu'aucune mesure quantitative d'émissions de microplastiques en lien avec les revêtements n'a été identifiée

provenance de la peinture ou des revêtements dans des environnements marins. Les données publiées sur cette question suggérant le contraire consistent en quelques articles et études, incluant à la base des hypothèses et des méthodologies problématiques.

Les résultats des examens des documents effectués par l'ACA démontrent clairement qu'il y a une connaissance limitée lorsqu'il est question de source, de contribution environnementale, de risques pour l'environnement et la santé humaine, et d'eaux usées contenant des microplastiques en lien avec la peinture. Il y a de nombreux points critiques à considérer pour résoudre ces limitations, ce qui souligne la nécessité de réaliser davantage de recherches sur les microplastiques. Dont les points suivants :

- ▶ Toutes les études substantives aujourd'hui disponibles, montrent clairement **qu'aucune mesure quantitative d'émissions de microplastiques en lien avec les revêtements n'a été identifiée**. Le consensus dans la documentation est qu'il manque de données, en partie en raison de l'absence d'accord sur les approches pour la mesure. **La recherche démontre qu'aucune détermination quantitative des émissions de microplastiques provenant de sources de peinture et de revêtement n'a été nommée; mais que des conclusions sont plutôt tirées en fonction d'hypothèses relatives à l'élimination, à la longévité, aux taux d'élimination, de rétention et d'utilisation** (Lusher et Pettersen, 2021; Turner, 2021; Paruta et coll., 2022).
- ▶ **La recherche axée spécifiquement sur les peintures et les revêtements comme sources de microplastiques est toujours relativement limitée**. Par exemple, en 2019, l'Organisation maritime internationale (OMI) a effectué une analyse documentaire pour relever des données concernant les revêtements maritimes comme sources de microplastiques. Le rapport de l'OMI a conclu ceci : « Cet examen, en plus de communications personnelles avec un expert dans ce domaine, n'a pas directement révélé de recherches enquêtant précisément sur les microplastiques provenant de systèmes antisalissures ou de revêtements marins. »
- ▶ **Les répercussions environnementales à long terme des particules de peinture antisalissure démontrent encore des lacunes considérables en matière de données, et les répercussions environnementales potentielles d'autres microplastiques liés à d'autres types de revêtements relèvent également des lacunes importantes dans les données**. Les seules études qui évaluent les impacts environnementaux potentiels des plastiques liés aux revêtements sont celles associées

Liste de Fournisseurs

EMCO®

Votre solution en chimie avec des matières premières provenant des fournisseurs mondiaux de premier plan.

INORTECH

Cargill™

vencoreX
chemicals

allnex
The Coating Resins Company

Everlight
Chemical

Anomera™

PENN COLOR™
A WORLD OF COLOR

HUBER

PAT
PRODUCTS, INC.



KUMHO P&B
CHEMICALS

Tolsa

Buckman

AB



SCHWEGMANN
Chemistry that fits



Habich
FMH
since 1846

REAXIS
Specialty Chemicals for Innovative Solutions™

Nouryon

SWANCOR
致力保中藥·衛生新材料
Dedicated to quality medicine, hygiene and health materials

Eagle
Specialty Products
ESP

BORICA



RAHN
Your partner for excellence

ASCOTEC

ARLANXEO
Performance Elastomers

ESTRON
CHEMICAL
THE EDGE OF INNOVATION

BOMAR

GSI EXIM
GSI EXIM AMERICA, INC.

DEUREX®
THE WAX COMPANY

Votre premier choix pour les produits de spécialité au Canada.

EMCO-Inortech ULC

3014 rue Anderson, Terrebonne, Quebec, J6Y 1W1, Canada

www.emcoinortech.ca

Tel: 1-800-661-2064

aux peintures antisalissures. Notamment, la majorité de ces études examinent la toxicité à court terme. **Des études plus concluantes s'avèrent nécessaires avant de pouvoir tirer une conclusion définitive.**

► Il y a un consensus dans la documentation scientifique sur le fait qu'il **n'y a pas suffisamment de preuve pour évaluer le risque des microplastiques primaires sur la santé humaine — en lien avec les revêtements ou non** —. Ce manque de preuve est attribuable aux difficultés éprouvées à quantifier l'exposition humaine et l'incapacité à associer en soi les effets observés à une exposition aux microplastiques primaires. **Les évaluations des risques effectuées par des organismes scientifiques internationaux (bien qu'elles soient fondées sur des données limitées) ont notamment suggéré que l'exposition humaine aux microplastiques ou aux substances chimiques associées aux microplastiques produit un faible niveau de préoccupation pour la santé** (Lusher et coll., 2017; WHO, 2019).

► Les estimations sur les particules de microplastiques dérivés des revêtements qui se propagent dans l'environnement se basent sur l'application de diverses hypothèses comme celles touchant la météorisation ou le transport, et les estimations des volumes d'utilisation de peinture, ou l'extrapolation provenant d'essais menés à petite échelle. **Le manque de mesures quantitatives** concernant la dégradation ou l'émission de microplastiques (en lien avec les revêtements ou non) dans l'environnement est identifié pour expliquer la lacune dans les données (Galafassi et coll., 2019; Lusher and Pettersen, 2021; Turner, 2021; Paruta et coll., 2022). Par exemple, Paruta et coll. (2022) a récemment estimé les intrants environnementaux de microplastiques dans la peinture et a conclu que : « Cette étude a été effectuée dans un **contexte où les données sont rares**, alors que les taux de rejets sont très mal documentés tant dans la documentation scientifique que dans la documentation parallèle. »

► Nos connaissances sur le traitement des eaux usées et la biodégradation des microplastiques en lien avec les revêtements sont limitées. **La biodégradation des microplastiques pendant le traitement des eaux usées n'a pas été observée et aucune étude n'a été identifiée sur les taux de dégradation potentielle des microplastiques reliés aux revêtements.**

Le cas des peintures antisalissures

Lors de l'enlèvement des revêtements marins, les pratiques exemplaires en matière de gestion en minimisent le potentiel rejet dans l'environnement. Ceci a été proposé et mis en place pour la dépose de revêtements antisalissures il y a de cela plus de 10 ans, par le biais d'une norme spécifique (AFS.3/Circ.3), conformément aux directives de l'OMI. Le WCC et ses membres ont activement appuyé et encouragé cette démarche. Une bonne discipline d'inspection tant en cale sèche qu'à la marina, dans les cas de bateaux de plaisance, est très efficace pour s'assurer que les déchets provenant de l'entretien et de la réparation des navires et des bateaux sont recueillis et éliminés selon les méthodes appropriées. Dans les ports, les résidus émanant de la préparation des coques de bateau sont contrôlés et limités, ce qui inclut la collecte des débris.

Il est important de noter que **pour assurer la disponibilité commerciale, les revêtements antisalissures doivent passer par un processus d'évaluation des risques strict visant à démontrer qu'ils ne causent pas de risque inacceptable à l'environnement.**

Les revêtements antisalissures jouent un rôle important dans la protection du climat et des océans dans le monde en réduisant les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur maritime et du transfert des espèces à travers les océans. Les fabricants de revêtements marins, le secteur du transport maritime et les membres du WCC continuent d'investir dans les technologies et les approches permettant de réduire l'impact environnemental de ces solutions, dans la mesure du possible.

L'industrie des revêtements soutient tous les efforts au chapitre de la durabilité et de la gérance de produits lorsque des décisions ayant une incidence sur l'industrie sont prises en se fondant sur des données scientifiques fiables.



“

L'ACIPR compte deux groupes de travail sectoriels industrie/gouvernement et sept comités. Chaque comité fournit des informations et des données pour appuyer les enjeux spécifiques à l'industrie

Merci!

Lysane Lavoie
directrice, Affaires réglementaires, ACIPR

Le travail de l'ACIPR dépend de l'engagement de l'industrie et des membres bénévoles de ses comités à fournir des données bien concrètes et essentielles afin de pleinement informer les évaluations de risques de substances chimiques et d'assurer de meilleurs résultats pour tous.



Collaboration avec le secteur industriel

Le Groupe de travail sur les peintures et les revêtements

Bien que tous les comités techniques de l'ACIPR soient essentiels pour effectuer du lobbying au nom de l'industrie, le Groupe de travail sur les peintures et les revêtements (PCWG) est unique à ce chapitre. Il est constitué des membres de l'ACIPR travaillant sur divers dossiers en santé, sécurité et environnement (SSE) importants pour le secteur CASE au Canada. Le PCWG a été appelé il y a déjà plus d'une décennie à réunir des experts provenant de tous les segments CASE et des représentants clés du gouvernement chargés de tous les aspects liés à l'évaluation et la gestion des risques des substances chimiques, y compris la réglementation. Ce groupe se rencontre deux fois par an, au printemps et à l'automne. Il réunit plus de 60 participants à des discussions tenues pendant une journée entière. Avant chaque réunion, un programme complet sur des questions de l'heure est élaboré conjointement par l'ACIPR et des représentants du gouvernement. Il recoupe les enjeux relatifs aux SSE les plus urgents dans quatre domaines essentiels pour le secteur CASE :

- 1) la gestion des produits chimiques
- 2) la qualité de l'air
- 3) la gérance de produits
- 4) la sécurité des travailleurs

Ces enjeux font bien sûr déjà l'objet de discussions entre les représentants du gouvernement et l'ACIPR au cours d'innombrables réunions bilatérales et multilatérales avec le gouvernement et l'industrie tout au long de l'année. Ainsi, des mémoires de l'industrie peuvent avoir déjà été soumis par l'ACIPR avec l'aide des comités techniques et grâce à un apport direct des membres relativement à des questions clés.

Parmi les autres réunions auxquelles participent l'industrie et le gouvernement, notons celles organisées par le Groupe de coordination de l'industrie (GCI) pour la LCPE lesquelles rassemblent plus de 20 associations de produits chimiques. Le GCI met essentiellement l'accent sur les substances chimiques dans le commerce étant évaluées en vertu du Plan de gestion des substances chimiques lesquelles ont été considérées comme prioritaires au cours des trois premières phases du PGPC, ayant vu le jour en 2006. Il est toutefois à noter que les réunions du PCWG focalisent sur ce qui se rapporte plus spécifiquement au secteur CASE. Une grande partie de toute l'attention est accordée au PGPC et le gouvernement fédéral s'est engagé à verser \$500 millions au cours des cinq prochaines années pour **la prochaine phase du processus d'évaluation des**

substances du PGPC. Le gouvernement est à établir un ordre des priorités pour les substances chimiques dans la prochaine phase laquelle comprendra plusieurs substances chimiques essentielles utilisées dans des milliers de produits CASE vendus au Canada.

Le PGPC mis à part, il y a d'autres questions et règlements préoccupants pour l'ACIPR et ses membres comme, par exemple, les nouvelles limites de COV en lien avec la qualité de l'air; la réévaluation de biocides utilisés dans la conservation de feuillets et de spots de peinture, ce qui s'avère un élément important pour la gérance de produits; et les questions en cours relatives à la sécurité des travailleurs, ce qui inclut un alignement de la réglementation sur le SGH avec celle de notre plus important partenaire commercial, les États-Unis, et d'autres pays. De plus amples détails sur tous ces sujets, et bien d'autres se retrouvent dans la section sur la conformité du PERSPECTIVES à la page 19.

Compte tenu du nombre élevé de substances chimiques ciblées dans les quatre domaines ci-dessus, il y a bien des éléments à communiquer en provenance de plusieurs ministères fédéraux. Dès lors, les deux réunions annuelles du PCWG sont des jalons importants pour l'industrie et pour le gouvernement. Elles permettent aux deux côtés de faire le point où l'industrie et le gouvernement en sont concernant les enjeux importants. Dans bien des cas, il est clair qu'il reste encore plus de travail à accomplir. Par exemple, il se peut que les représentants du gouvernement aient besoin de renseignements supplémentaires concernant leur évaluation d'une substance chimique, alors que pour d'autres substances des rappels sont faits quant à des données manquantes. Quelle que soit la situation, c'est l'occasion de mettre les choses au clair. **L'objectif ultime est de s'assurer que les représentants gouvernementaux aient en main les données les plus pertinentes pour prendre des décisions finales éclairées lesquelles auront des répercussions sur les substances contenues dans les produits chimiques au Canada.** Le but ultime du gouvernement est de protéger la santé humaine et l'environnement contre des répercussions potentielles ou perçues associées à des intrants ou des ingrédients chimiques essentiels. C'est à l'industrie que revient la tâche de s'assurer que les données les plus pertinentes sur les substances chimiques soient transmises aux représentants officiels prenant les décisions finales les concernant.

L'on peut dire sans risquer de se tromper que, les protocoles établis de longue date pour l'évaluation des substances chimiques en vertu du PGPC du fédéral ont bien fonctionné depuis de nombreuses années étant donné que la grande majorité de produits chimiques vendus dans le commerce sont aujourd'hui considérés

comme étant sans danger. Ce qui est souvent négligé est le rôle important que joue directement l'industrie — et par le biais de ses associations — afin de s'assurer que, quelles que soient les substances chimiques, celles-ci se doivent d'être utilisées sécuritairement pour la santé humaine et l'environnement, et que tout ce qui touche à celles-ci **soit fondé sur les meilleures et plus récentes données scientifiques disponibles.** Si ce n'était pas le cas, les produits les contenant ne se retrouveraient pas sur les tablettes des magasins. Cette norme à l'égard de l'évaluation chimique ne doit jamais changer. **Et il en est de même pour le rôle important du PCWG de l'ACIPR.**

Comités techniques de l'ACIPR

Les représentants des sociétés membres de l'ACIPR jouent un rôle crucial dans la représentation de l'Association soulignant l'importance que revêt le développement politique et réglementaire incessant provenant de tous les paliers de gouvernement au Canada. Ainsi, ils garantissent que les mesures prises par les gouvernements s'appuient sur de solides données factuelles, dont ils ont besoin et doivent disposer pour prendre des décisions informées sur la composition des produits.

Groupe de travail sur les peintures et les revêtements

Ce groupe de travail mixte est composé de membres de l'ACIPR et de représentants de ministères fédéraux pertinents, dont Environnement et Changement climatique Canada, Santé Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Conseil du Trésor du Canada, Affaires mondiales Canada et des représentants d'autres ministères et agences. Le PCWG se réunit deux fois par année, et le groupe est tenu en haute estime par l'industrie et les représentants du gouvernement en raison de son approche ouverte à l'égard du partage d'information et de la collaboration.

Groupe de travail sur les revêtements et les adhésifs

Il s'agit d'un groupe de travail mixte composé de membres experts de l'ACIPR et de conseillers de l'American Coatings Association (ACA) épaulés par des représentants du gouvernement fédéral et des experts évaluateurs de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Ce groupe soutient l'approbation et l'utilisation continue des biocides essentiels dans l'industrie CASE, et cherche à aligner les décisions avec celles de l'EPA des États-Unis. La nouvelle base de données de biocides de l'ACIPR

fonctionne comme la base de données du PGPC, et elle offre des données complètes et structurées sur les activités et les initiatives de l'ARLA. En fonction du processus d'examen de l'ARLA, tous les numéros de registre CAS sont suivis en temps réel, et des notifications seront envoyées aux membres lorsque d'importantes mises à jour ou des délais de conformité sont publiés sur la plateforme Canada CoatingsHUB.

L'engagement de multiples parties prenantes

Groupe de coordination de l'industrie sur la LCPE

LCPE-GCI est le groupe de coordination de l'industrie pour la LCPE qui compte 30 associations dont les membres utilisent des produits chimiques dans leurs produits. Le GCI tient des consultations multilatérales exhaustives tout au long de l'année concernant le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du gouvernement qui évalue tous les produits chimiques utilisés sur le marché au Canada. Il coopère avec les représentants du gouvernement en employant une approche technique basée sur la science pour échanger des renseignements avec les représentants officiels. Ainsi le GCI s'assure qu'ils ont en main les données nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur l'évaluation et la gestion des risques, tout en considérant le « poids de la preuve ».

Conseil consultatif des intervenants sur le PGPC

L'ACIPR est l'une des six associations nationales de l'industrie qui, en collaboration avec le gouvernement et des organismes non gouvernementaux (ONG), à engager un dialogue sur l'importance de l'évaluation des substances chimiques en lien à la santé humaine et à l'environnement en vertu du Plan global de gestion des produits chimiques du Canada, lequel est exhaustif et mondialement reconnu.

World Coatings Council

Ce groupe se compose d'associations de l'industrie de la peinture et du revêtement qui représentent des entreprises de revêtements dans plus de 20 pays. Il se réunit régulièrement pour partager de l'information et travailler avec des organisations mondiales telles les Nations unies (ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation maritime internationale (OMI). L'ACIPR est un membre fondateur du World Coatings Council. Au cours des dernières années, des problèmes communs auxquels fait face l'industrie de la peinture et des revêtements au niveau mondial ont augmenté de façon importante. La gestion d'innombrables règlements nationaux pour chaque pays

représentant toujours un défi constant, il est devenu de plus en plus difficile d'interpréter l'impact possible des politiques étrangères d'un pays à l'autre. Le World Coatings Council a été fondé en 1992 pour tenter d'améliorer la communication et de coordonner la politique industrielle sur les questions de portée internationale. Le WCC se réunit plusieurs fois par année pour discuter d'enjeux mondiaux très préoccupants pour l'industrie.

L'ACIPR tient à exprimer sa reconnaissance à tous ses partenaires et intervenants de l'industrie qui appuient ses efforts de représentation et font partie intégrante de son équipe.



CMP National Stakeholder Advisory Council



CEPA-Industry Coordinating Group



Canadian Association of Surface Finishing



Canadian Manufacturing Coalition



World Coatings Council



American Coatings Association



Association canadienne
de l'industrie de la peinture
et du revêtement

Canadian Paint
and Coatings
Association

Réservez les dates

24 - 25 mai 2023

Conférence annuelle et AGA de l'ACIPR

Queen's Landing, Vintage Hotels
155 rue Byron, Niagara-on-the-Lake

La conférence annuelle suivie de l'AGA est l'événement phare de l'ACIPR. Il fournit à tous les participants de l'information sur l'industrie des revêtements au Canada.

Des conférenciers, chefs de file venus de partout en Amérique du Nord, y abordent les sujets de l'heure sur la réglementation, l'innovation dans les revêtements et le développement durable.

L'inscription s'ouvrira le 1^{er} janvier 2023.
Visitez le site canpaint.com pour de plus
amples informations

A close-up, profile view of a man with short dark hair and glasses, speaking into a microphone. He is wearing a dark suit jacket over a light-colored shirt. The background is blurred, showing other people and lights, suggesting a conference or public event setting.

“

Les conférenciers ont suscité des discussions concernant l'innovation, le développement durable et les changements en mettant l'accent sur l'avenir de l'innovation au Canada, les progrès réalisés par l'industrie pour renforcer la durabilité, et les changements opérationnels par la transformation numérique.

Gary LeRoux
président et chef de la direction, ACIPR

La conférence annuelle et l'AGA de l'ACIPR sont les événements marquants de l'Association. Si vous aimeriez faire une allocution à notre prochaine conférence, veuillez contacter l'ACIPR.



Résumé de la conférence annuelle et de l'AGA

FAISONS BRILLER — les revêtements, le changement et l'innovation

Cette année, l'ACIPR a présenté sa première conférence annuelle et AGA en personne sous le thème : **FAISONS BRILLER—les revêtements, le changement et l'innovation**, depuis celle de 2019 à Vancouver. Quel plaisir ce fut de renouer avec les membres et les non-membres! L'ACIPR tient à remercier tous les participants qui se sont réunis dans la magnifique Ville de Québec au célèbre Hôtel Fairmont Château Frontenac. Une fois de plus cette année, l'ACIPR a accueilli six étudiants postuniversitaires (Ph.D.) dans le domaine de la chimie; certains ayant un intérêt particulier pour l'industrie CASE. Ils représentent les futurs leaders de l'industrie des revêtements au Canada. Ces étudiants sont : Maylis Carrère (études en latex d'origine biologique pour des applications extérieures); Marie Mottoul (revêtements intérieurs autocatrisants pour le bois); Sorour Davoudi (revêtements durcissibles sous UV mats); Vahideh Akbari (densification du bois avec revêtements d'origine biologique); Ingrid Calvez (revêtements mats sous UV, revêtements auto-matifiants) et Gym Yalli.

L'ACIPR remercie sincèrement Véronique Landry, professeure à l'Université Laval et *chaire de recherche industrielle CRSNG-CanLak* en finition des produits du bois d'intérieur.

La conférence a en effet permis d'alimenter des discussions sur d'importants sujets concernant l'industrie des revêtements. Elles nous ont, entre autres, permis de **jeter un nouveau regard sur les données relatives à l'industrie des revêtements tant à l'échelle mondiale qu'au Canada**. Nous avons eu droit à ce sujet à un exposé présenté par le très compétent **Dan Murad de ChemQuest Group**. L'accent a été mis sur la gérance de produits et la durabilité, comme à l'habitude par une solide entreprise de revêtements établie au Québec, CanLak Coatings. **Éric Vaillancourt, vice-président**, a discuté de la croissance spectaculaire de CanLak au cours des 20 dernières années, alors qu'une grande part de cette croissance revient aux investissements ciblés en recherche et en développement et à l'innovation de nouveaux produits.



De gauche à droite : Sharon Kelly [Kelcoatings], et Terry Schwartz [Schwartz Chemicals]

Adrian Krygsman, Troy/Arxada, a fait une **mise au point sur le statut d'ingrédients biocides essentiels** pour l'industrie. L'un des aspects parmi les plus importants des agents de conservation des biocides pour être en mesure d'assurer la préservation des feuillets et des produits en pots est d'avoir des ingrédients actifs qui empêchent la dégradation du produit. Cela est maintenant plus important que jamais avec la prévalence de peinture à base d'eau dans les revêtements. Comme beaucoup le savent, le passage marquant vers la peinture à l'eau a permis de réaliser une réduction importante des émissions de COV dans la peinture. On parle ici de l'élimination de 42 000 tonnes d'émissions de l'atmosphère au cours des 15 dernières années, soit l'équivalent des émissions provenant d'au moins 300 000 automobiles sur la route.



Mark Kurschner, président de Product Care Recycling, a démontré qu'il y a encore des défis associés au niveau de réglementation et de bureaucratie pour ce qui est du recyclage dans les provinces. Malgré ces défis, **l'industrie de la peinture et des revêtements a bien répondu aux attentes**

en respectant ou même en dépassant les cibles, tout en payant la note pour la totalité de la récupération et du recyclage des restes de peinture à travers le Canada.



Chris Ellen d'Azelis Canada, nous a rappelé l'importance de la durabilité des produits chimiques au sein des chaînes d'approvisionnement. Il a parlé du besoin d'avoir recours à des pratiques exemplaires pour la gestion de la croissance environnementale, sociale et économique, et ces pratiques émanent principalement de la R et D dans les laboratoires. Les communications en lien à la durabilité et à la gérance de produits sont essentielles pour assurer un rendement mesurable.



Le conférencier principal de cette année, **Dan Breznitz, président, études sur l'innovation à la Munk School of Global Affairs**, a posé un regard critique sur les défis que rencontre le Canada dans l'atteinte de ses objectifs en matière





Adrian Krygsman
[TROY/Arxada]



Éric Vaillancourt
[Canlak Coatings]

“

Le Canada est en tête de liste des pays de l'OCDE en ce qui a trait aux personnes les plus instruites et au financement de l'innovation par les impôts fédéraux, mais est au bas de la liste pour transformer ces mesures en nouvelles entreprises et nouveaux emplois.



Doug Parsons
[Home Hardware]

d'innovation. Son plus récent livre, intitulé, « *Innovation in Real Places : Strategies for Prosperity in an Unforgiving World* » montre que le Canada est en tête des pays de l'OCDE en termes de gens les plus éduqués, et en termes de pays qui injecte le plus de taxes fédérales dans l'innovation. Par contre, le Canada se trouve en bas de liste des pays de l'OCDE, pour ce qui est de transformer ces deux actions clés en nouvelles activités et nouveaux emplois. Il a donné des exemples de pays qui comprennent comment convertir l'éducation et les

dollars en croissance économique. Il a aussi démontré que ces pays savaient comment transformer leurs économies, tout en assurant de bons niveaux de revenu pour tous.

Bien des gens qui ne font pas partie de l'industrie des revêtements tiennent pour acquise la couleur, même s'il s'agit de la partie évidente de tous les aspects des revêtements. La synchronisation des couleurs est un aspect essentiel lorsque les fabricants sélectionnent la couleur d'un



Membres du panel de discussions: de gauche à droite : Darrin Noble [Cloverdale Paint], Vince Rea [PPG Canada], Humza Akhtar [EY Canada]



Marie Danièle-Ménard [EY Canada]



Dan Murad [ChemQuest]

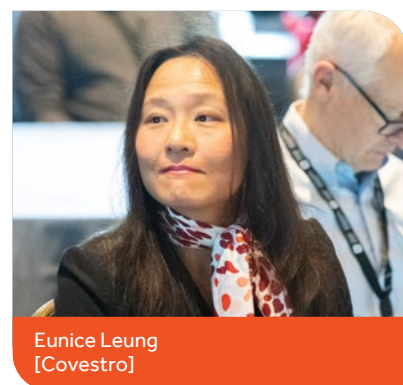


revêtement, comme l'a souligné **Catherine Larose de Duha Group et Colour Hive**. Des entreprises comme le Groupe Duha doivent évaluer les tendances émergentes en matière de couleurs deux ans ou plus avant que ces couleurs deviennent des tendances dans d'autres secteurs, comme la mode. Elles se retrouvent ensuite dans la peinture et les revêtements sur des tablettes de magasins.

Le dernier panel de la journée traitait d'un sujet que toutes les industries envisagent maintenant, soit **la numérisation de la chaîne d'approvisionnement**, ce qui comprend tous les aspects: l'approvisionnement en matières premières, le transport et la distribution, les opérations de l'usine, la capacité de résilience, le changement des préférences des clients, la formation, etc. Cette séance a été animée par **Kristin Johansson, rédactrice en chef du Paint and Coatings Industry Magazine** et la discussion a été menée par **EY Canada, Humza Akhtar et Marie Danièle-Ménard**, et les membres du panel étaient : **Darrin Noble (Cloverdale); Vince Rea (PPG Canada); Christina Thomas (Azelis Canasda); et Jean-Francois Tanguay (IMCD)**.

D'autres discussions ont essentiellement tourné autour des **défis réglementaires auxquels fait face l'industrie de la peinture et des revêtements au Canada** et des débats actuels au Sénat canadien concernant les modifications proposées à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) pour le projet de loi S-5. Ces modifications cherchent à altérer de façon significative le système de gestion des substances chimiques d'envergure mondiale pour lequel le Canada est reconnu, en dépit de l'engagement qu'a rappelé le ministre de l'Environnement, Steven Guilbeault, pour garder le système solide axé sur les risques que nous avons actuellement au Canada lors d'une séance du Sénat. **Care, Cloverdale Paint, PPG, Azelis, BeautiTone, Chromaflo, Vinavil et Goudey**.

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée, comme à l'habitude, dans le cadre de la conférence au cours de laquelle **la nomination de Darrin Noble a été confirmée à la présidence du conseil d'administration de l'ACIPR**. Les autres membres du conseil ont aussi été nommés pour de nouveaux mandats.



Eunice Leung [Covestro]



Kristin Johansson, rédactrice en chef du magazine Paint and Coatings Industry

Reconnaître l'excellence et honorer l'innovation au dîner annuel de remise des prix du président

Félicitations à tous nos lauréats !

Le dîner annuel de remise des prix du président de l'ACIPR est une expérience culinaire qui comprend une table d'hôte, des divertissements et la remise de prix à ceux qui ont excellé dans les domaines de la science, de l'élaboration de la réglementation et de l'innovation en matière de revêtements dans l'industrie de la peinture et des revêtements. L'ACIPR a une longue tradition de reconnaissance de l'excellence. Au cours des trois dernières décennies, l'ACIPR a rendu hommage à des personnes qui ont apporté une contribution importante à l'industrie canadienne de la peinture et des revêtements. Les prix sont présentés chaque année lors du dîner annuel de remise des prix du président. L'ACIPR s'est fixé comme priorité la reconnaissance ceux et celles qui ont passé une partie importante de leur vie professionnelle à améliorer l'industrie de diverses façons.

Le prix Roy Kennedy a été décerné à **Terry Sutherland (PPG Canada)** pour sa contribution exceptionnelle à l'ACIPR et pour avoir incarné le dévouement qu'avait Roy Kennedy pour l'Association, ses membres et l'industrie. Terry est un membre important oeuvrant au sein de comités techniques clés et de groupes de travail depuis de nombreuses années. Il a apporté une contribution marquée à d'innombrables mémoires et lors de consultations non seulement au profit de PPG, mais aussi de toute l'industrie.

Les Prix du mérite de l'industrie ont été présentés à **Normand Guidon (Canlak); Larry Lozinski (Cloverdale); Jake Jevric (Lorama Group); Adrian Krygsman, (Troy); Patrick Rodrigue (Peinture Micca) et Micheline Foucher de l'ACIPR**, qui a travaillé au service de l'ACIPR et de ses membres pendant 47 ans. Ce prix est remis à des personnes qui se sont démarquées de façon exceptionnelle dans la promotion des intérêts de l'industrie et de l'Association.

Lauréats des prix de distinction de l'industrie sont **Eric Bos (Sansin); Sharon Kelly, (Kelcoatings); Pierre Chapdelaine (Peinture MF); Michele Stauffer (BASF) et Dan Goldberg (Chromaflor)**. La contribution de longue date de toutes ces personnes à l'égard de l'Association a été soulignée tant sur le plan national que local. Toutes ces personnes ont pris leur retraite ou sont sur le point de la prendre.

L'ACIPR a aussi souligné des anniversaires marquants en 2020 – 2021 chez les membres, notamment : **Debro**,



Terry Sutherland [PPG Canada]
Lauréat du prix Roy Kennedy

Rust-Oleum et **Tnemec** qui ont récemment célébré 100 ans en affaires; **Société Laurentide** pour ses 70 ans dans le domaine; et **Clariant** qui a célébré ses 25 ans.

Enfin, l'ACIPR tient à remercier chaleureusement son président sortant, **Richard Tremblay (Laurentide)**, anciennement de chez Benjamin Moore, qui a reçu le **Prix de reconnaissance du président** pour sa contribution et son soutien à l'ACIPR en tant que président du conseil et de membre de longue date.

L'ACIPR a également exprimé ses remerciements aux commanditaires qui ont rendu possible l'événement : **Benjamin Moore, Canlak, EMCO-Inortech, Product Care, Cloverdale Paint, PPG, Azelis, BeautiTone, Chromaflo, Vinavil, et Goudey.**

Si quelqu'un dans votre organisation a apporté une contribution significative à la science, à l'innovation ou à la technologie des revêtements, ou si vous avez des employés distingués qui approchent ou prendront leur retraite, veuillez communiquer avec l'ACIPR pour les proposer pour recevoir un prix.

Point de chute pour les prix de l'ACIPR
Courriel: info@canpaint.com



Richard Tremblay [Société Laurentide]
Le Prix de reconnaissance du président



Normand Guindon [Canlak Coatings]
Prix du mérite de l'industrie



Larry Lozinski [Cloverdale]
Prix du mérite de l'industrie



Jake Jevric [Lorama]
Prix du mérite de l'industrie



Adrian Krygsman [Troy/Arxada]
Prix du mérite de l'industrie



Eric Bos [Sansin]
Prix de distinction



Sharon Kelly [Kelcoatings]
Prix de distinction



Dan Goldberg [Chromaflo]
Prix de distinction



Dan Giasante [Rust-Oleum]
Marc Chan [Clariant]
Félix Buisson [Société Laurentide]



Des moments mémorables et des adieux émouvants

Quarante-sept ans de dévouement et de loyauté

Pendant 47 ans, Micheline a travaillé pour l'ACIPR dans divers rôles, d'abord à l'époque où le bureau était basé à Montréal et depuis 2006 à Ottawa. En tout, elle a travaillé dans huit bureaux différents. Son premier emploi était celui de réceptionniste, puis elle a occupé divers postes avec plus de responsabilités, mais ces dernières années, elle était directrice de l'administration. Micheline a décidé de passer à un autre chapitre de sa vie et plusieurs d'entre nous, dans l'industrie, aimeraient lui souhaiter tout ce qu'il y a de mieux !

En tant qu'employée la plus ancienne, de loin, et des plus loyale, elle manquera à plusieurs. Pendant son séjour à l'ACIPR, Micheline a travaillé sous sept présidents, aux côtés d'autres associations régionales existant à l'époque comme l'Ontario Paint Association, la Winnipeg Paint Association, l'AQIP au Québec, et bien sûr l'ACA et les membres du World Coatings Council (anciennement IPPIC). Elle a contribué à l'organisation d'innombrables réunions de comités, de conférences annuelles et de divers événements de réseautage tels que des tournois de golf et des déjeuners de Noël. Pendant la majeure partie de sa carrière, Micheline a été la principale organisatrice des événements de l'ACIPR qui se sont tenus dans tout le Canada, notamment la conférence annuelle et

l'assemblée générale annuelle, les réunions semestrielles du comité architectural et industriel et plusieurs réunions du World Coatings Council qui se sont tenues au Canada. Le personnel de l'ACIPR ainsi que de nombreux membres et leurs conjoints/partenaires ont toujours su qu'ils pouvaient compter sur Micheline pour son dévouement à l'organisation d'un bon spectacle, son agilité, sa serviabilité et sa personnalité joviale. Elle a vu de nombreuses entreprises aller et venir, principalement par le biais de consolidations, et a servi trois générations de plusieurs entreprises familiales canadiennes de peinture, dont plusieurs existent toujours ! Micheline a consciencieusement veillé à ce que toutes les exigences administratives de l'association soient satisfaites, tandis que le personnel continuait à servir les membres de l'ACIPR sur les nombreuses questions qui leur étaient soumises.

Lors du dîner annuel de remise des prix du président, Micheline a été l'une des récipiendaires du prix du mérite de l'industrie. Elle a été honorée par le personnel et les membres de l'ACIPR au moyen d'un montage vidéo présentant des photos historiques de l'époque où Micheline travaillait pour l'ACIPR et a reçu des vœux chaleureux de la part des membres lorsque La Famille Painchaud a joué pour elle.

“

REVÊTEMENTS**TECH** Cours en ligne

Les cours en ligne de l'ACIPR étalés sur trois semestres sont offerts à tous les étudiants désireux d'apprendre les rouages de l'industrie des revêtements.

L'ACIPR a parlé avec l'une des titulaires du Diplôme qui a commenté :

« Dans un domaine technique, il ne faut jamais cesser d'apprendre de nouvelles choses. Cela rend votre vie professionnelle intéressante et contribue à votre croissance personnelle. »



Rachna Kaushal, Chimiste R&D dans la division colorants de Lorama Inc.



Le cours d'études en ligne CoatingsTECH de l'ACIPR

Formation technique pour la communauté des revêtements

L'industrie des revêtements a, depuis aussi longtemps qu'elle existe, exigé un niveau élevé d'éducation. Il faut toucher à tous les volets de l'apprentissage (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématique) pour réussir dans cette industrie. L'ACIPR estime que l'innovation en matière de revêtements est une partie intégrante de notre avenir. Les entreprises du secteur CASE dépensent littéralement des centaines de millions de dollars en R et D sur de nouveaux produits et processus innovants chaque année. L'ACIPR encourage ses membres à maximiser leur potentiel d'apprentissage par le biais du cours d'études supérieures CoatingsTECH en ligne et de son programme de bourses de l'industrie des revêtements. Ces deux options donnent aux membres l'opportunité de poursuivre et soutenir leurs études.

Le diplôme en technologie du revêtement de l'ACIPR est offert aux étudiants au Canada et à travers le monde dans le cadre d'un cours étalé sur trois trimestres. Les participants peuvent travailler à leur propre rythme à l'aide d'outils d'apprentissage en ligne pour acquérir les connaissances nécessaires afin d'aspirer à un avancement professionnel dans l'industrie du revêtement. Les trois trimestres peuvent se faire sur une période de dix-huit mois ou moins, au choix de l'étudiant. Les

participants peuvent, au choix, suivre un trimestre ou les trois, et obtenir un diplôme en technologie des revêtements une fois les trois trimestres terminés.

En 2022, la société membre de l'ACIPR, Lorama, a inscrit plusieurs de ses employés au programme : **Colin McDonald, Lorama; Jennifer Cruz, Lorama; Rachna Kaushal, Lorama; Rafay Shams, Lorama.** L'ACIPR a conversé avec Rachna au sujet de son parcours éducatif.

Rachna Kaushal, chimiste en R et D, division des colorants chez Lorama Inc. a terminé le programme en ligne CoatingsTECH menant à un diplôme en 2022. Rachna a immigré au Canada peu après son mariage. Elle détient un baccalauréat ès sciences de l'Université Kurukshetra. Elle a poursuivi ses études dans le programme de baccalauréat ès sciences à l'Université de Toronto, tout en travaillant à temps plein et en élevant ses filles. Avec plus de dix ans d'expérience dans le domaine du génie chimique, Rachna a occupé les postes de chimiste de laboratoire, de technologue du contrôle de la qualité, et maintenant de chimiste en R et D pour le compte de plusieurs des fabricants de pointe au Canada.



“

Au niveau moléculaire, les dommages provoqués par une égratignure peuvent être inversés lorsque des stimulations sont appliquées afin d'éliminer les dommages causés à la surface des meubles

Améliorations des propriétés autocicatrisantes pour les revêtements à l'eau

Marie Mottoul, étudiante de doctorat à l'Université Laval

Chaire de recherche industrielle NSERC en finis pour les produits du bois d'intérieur : Recherche des étudiants

Le bois est habituellement le matériau par excellence pour les meubles en raison de sa chaleur et de son esthétique noble, et c'est celui que l'on retrouve le plus dans nos maisons. Toutefois, sa faible dureté est une limitation à l'intégrité du bois parce qu'il est sujet à des dommages physiques comme les égratignures et d'autres formes d'usure normale après un usage prolongé. Bien des efforts ont été consacrés à la conception de revêtements de protection permettant d'améliorer les surfaces en bois, mais les égratignures restent toujours très difficiles à éviter complètement en raison de l'utilisation intensive de la plupart des surfaces en bois. Il s'agit là d'un problème pour les fabricants de bois devant répondre aux attentes toujours plus élevées de clients lesquels exigent des surfaces abordables, esthétiquement plaisantes et durables.

Les égratignures sont désagréables d'un point de vue esthétique et elles peuvent apparaître assez rapidement, même pour des meubles de qualité et haut de gamme achetés à prix élevés. Lorsque des meubles en bois sont endommagés, les options sont de les remplacer ou de les réparer, et ces deux options font grimper les prix, mais l'option de les réparer s'avère être celle qui est la plus utilisée pour des raisons évidentes. Un des objectifs de la chaire de recherche industrielle NSERC/Canlak en finis pour les produits du bois d'intérieur, située à l'Université Laval dans la ville de Québec, est de s'attaquer aux problèmes reliés à la réparation en développant des revêtements innovateurs conçus pour répondre aux besoins particuliers de l'industrie de fabrication du bois et, par extension, de ses clients détaillants. Les revêtements résistants aux rayures et autocicatrisants procurent une valeur ajoutée au produit manufacturé, car ils protègent contre les rayures et, en case de rayure, ils aident à redonner au bois son aspect d'origine.

Les occurrences d'égratignures sont même répandues avec des revêtements à haute performance utilisés sur des produits en bois. Des entreprises établies de longue date continuent



à travailler avec diligence pour offrir un revêtement qui protège le bois et la réputation de la marque des fabricants. Le partenariat entre Canlak et la chaire de recherche industrielle s'intéresse essentiellement à cette question. Une partie du travail consiste à déterminer comment doit se faire le développement de propriétés autocicatrisantes pour les revêtements de bois. En d'autres termes, si la surface d'un revêtement autocicatrisant est endommagée, des égratignures peuvent être réparées à l'aide d'une source de chaleur adéquate. La source de chaleur permet au revêtement de retrouver son apparence d'origine et de protéger la surface du bois. Pour atteindre cet objectif, on peut y arriver en utilisant des monomères pouvant interagir entre eux de façon réversible afin d'obtenir des interactions dynamiques entre les chaînes polymériques. Si les interactions des chaînes polymériques sont rompues, elles peuvent être reformées de manière à assurer les propriétés autocicatrisantes du revêtement. Au niveau moléculaire, les dommages provoqués par une égratignure peuvent être inversés lorsque des stimulations sont appliquées afin d'éliminer les dommages causés à la surface des meubles.

Pour réparer les égratignures du bois, la première étape est de synthétiser différents types de monomères acrylates capables de former des interactions réversibles et de les polymériser au moyen d'acrylates du commerce. En effet, ces monomères se combinent chimiquement afin de produire une très grande molécule à chaîne ou un réseau moléculaire, qui permettra de restaurer le polymère en vue d'assurer une surface lisse quelle que soit la longueur de l'égratignure. Au début, ces revêtements à base de solvant autocicatrisants ont été développés pour les meubles en bois, étant donné

qu'il était plus facile de contrôler la nature chimique et les propriétés de ces revêtements. Plusieurs essais ont été effectués pour sélectionner le monomère le plus prometteur et pour cibler la meilleure combinaison entre les caractéristiques de dureté et les mécanismes autocicatrisants. Grâce à cette approche, Canlak a été en mesure d'obtenir un revêtement incolore et transparent démontrant suffisamment de dureté et de propriétés autocicatrisantes après l'application d'une source de chaleur de 75 °C pendant une heure.

Toutefois, la tendance de l'industrie est d'éviter ou de limiter l'utilisation de solvants organiques dans les formulations de revêtements en vue d'assurer une meilleure durabilité. Ainsi, l'objectif actuel à l'égard des teintures autocicatrisantes est de transformer celles-ci pour qu'elles passent d'un système à base de solvant à un système à l'eau, un processus qui est d'ailleurs de plus en plus utilisé par les fabricants de meubles. Des efforts sont en cours pour développer des latex autocicatrisants (à base d'eau) obtenus par polymérisation en émulsion, ce qui est nécessaire pour minimiser la quantité de réactions indésirables pouvant se former dans l'ensemble du processus. Il sera ainsi possible d'obtenir un revêtement plus durable pour répondre aux demandes sans cesse croissantes des fabricants et des détaillants qui veulent un produit en bois fini qui est protégé contre les égratignures tout en étant écologiquement durable. Ils prolongeront également le cycle de vie des meubles en bois, ce qui contribue à préserver les ressources et à en assurer la durabilité. Des travaux importants se poursuivent sur ces types de revêtements dans le milieu universitaire et dans des laboratoires de R et D à travers le monde.



Figure 1.0 Processus autocicatrisant induit par interactions réversibles

Bourses d'études de l'ACIPR

L'ACIPR valorise l'éducation - pour nos membres et la prochaine génération de chimistes, de formulateurs de peinture et de chefs d'entreprise. Notre programme de bourses d'études, qui est offert uniquement aux membres, est notre façon de soutenir et d'encourager la prochaine génération de leaders de la peinture et des revêtements dans leur poursuite d'une éducation scientifique. Les bourses sont accordées aux étudiants qui poursuivent des études postsecondaires dans une université canadienne ou américaine au sein de la faculté des sciences, de biologie, de chimie ou de génie. L'ACIPR félicite les récipiendaires des bourses de cette année et leur souhaite le meilleur dans leurs efforts universitaires.

Heather Brickman

Ohio State University
Génie chimique et biomoléculaire

Heather vient de commencer sa première année à l'Ohio State University en étudiant le génie biologique dans leur programme spécialisé. Elle fait partie de l'Ecological Engineering Society et a rejoint le club EMS (Emergency Medical Services) et Habitat for Humanity. Elle aime les sports, en particulier le football de l'État de l'Ohio et a joué au volley-ball, au rugby, au softball et au tennis. Elle espère contribuer à la société lorsqu'elle obtiendra son diplôme en travaillant à l'amélioration des processus écologiques et durables pour l'industrie.



Heather Brickman
Étudiante à l'Université de l'État du Ohio

Jacintha Groen in 't Woud

Queen's University
Baccalauréat en sciences appliquées, Ingénierie

Jacintha est étudiante de première année à l'Université Queen's à Kingston, en Ontario, dans le programme de premier cycle en sciences appliquées et en génie. Elle a eu une passion pour le génie chimique depuis son plus jeune âge et aime apprendre à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe. Parmi quelques-uns de ses clubs parascolaires et sportifs, Jacintha est un membre actif de la "Queen's Rocket Engineering Team". Cette équipe construit des fusées supersoniques qui concourent au niveau international dans la catégorie 30 000 pieds.

Faire du bénévolat et redonner à la communauté a été une partie importante de la vie de Jacintha. Depuis 2016, elle écrit à la main de nombreuses cartes de souhaits pour les personnes âgées vivant dans divers foyers de soins infirmiers et de soins de longue durée. De plus, elle organise des collections de puzzles à donner aux personnes âgées afin de renforcer leur mémoire. Ces actes de gentillesse procurent aux personnes âgées un sentiment d'appartenance à une communauté et Jacintha est très passionnée par la propagation de la gentillesse et de la gratitude.

À la fin de ses études, Jacintha aspire à devenir un chef de file innovateur en design et en technologie pour l'amélioration de la société.



Jacintha Groen in 't Woud
Étudiante à l'Université Queen's

